

Les samedis des Archives

Atelier du 21 janvier 2017

Dire et représenter l'espace.

Cartes et toponymes



AD37 – E 339 – plan général de la terre de Paradis (détail)

Table des matières

Table des matières

Table des matières	2
Bibliographie.....	4
Introduction.....	8
Appréhender le territoire	9
Des <i>confronts</i> aux plans.....	9
Se repérer dans l'espace sans les cartes.....	10
L'usage de la carte au Moyen Age en Occident	12
L'essor de la cartographie (XIV ^e -début XVIII ^e siècle).....	14
L'évolution de la cartographie : portulans et récits de voyage.....	15
L'émergence d'une cartographie scientifique	15
Le rôle de l'Etat dans le développement de la cartographie en France.....	21
La carte comme outil d'administration (XVIII ^e -XX ^e siècle)	24
Maîtrise et aménagement du territoire.....	24
La carte de Cassini	24
Le découpage administratif	27
Gestion domaniale et fiscalité.....	31
Les plans terriers.....	31
Le cadastre napoléonien.....	34
Les voies de communication	38
L'aménagement des villes	44
Une série à part	45
Les plans d'alignement	46
Faire la guerre.....	48

Les cartes militaires avant la Révolution	49
La carte d'état-major	50
Le nivellement général de la France	51
Les toponymes	53
La formation des toponymes	53
Toponymes indoeuropéens.....	53
Toponymes gaulois	54
Toponymes gallo-romains	55
Toponymes germaniques (VI ^e -X ^e siècles)	56
Toponymes médiévaux (XI ^e -XV ^e siècles).....	56
Toponymes chrétiens	58
Toponymes modernes et contemporains (1500 à nos jours).	61
La Révolution	61
Commémoration.....	62
Noms transportés.....	62
Lieux de plaisance	63
La réorganisation administrative	63
Identification d'un toponyme	64
Identifier un nom de commune ou de paroisse.....	66
Identifier un lieu-dit, un écart, un hameau.	67
Identifier un nom de rue	70
Les cartes et plans conservés aux Archives départementales – présentation par série	71

Bibliographie

Cette bibliographie n'a pas la prétention d'être exhaustive mais contient essentiellement les ouvrages qui ont été utilisés pour la rédaction de ce support.

Archives départementales d'Indre-et-Loire, introduction de l'inventaire de la sous-série 3P [en ligne sur le site internet des AD37].

Archives départementales d'Indre-et-Loire, L'établissement du cadastre en Indre-et-Loire, exposition réalisée à l'occasion du bicentenaire du cadastre (1807-2007) [en ligne sur le site internet des AD37]

Archives départementales d'Indre-et-Loire, atelier du samedi 23 avril 2016, De la poste aux chevaux au télégraphe [en ligne sur le site internet des AD37]

Archives départementales d'Indre-et-Loire, atelier du samedi 20 mai 2017, A pied, à cheval ou en voiture ! Déplacements et moyens de transport en Indre-et-Loire [en ligne sur le site internet des AD37]

Archives nationales, *Espace français*, catalogue d'une exposition organisée de septembre 1987 à janvier 1988, Paris, 1987. Cote aux AD37 : 8° 1485.

Bibliothèque nationale de France, *Histoire de la cartographie*, exposition virtuelle, <http://expositions.bnf.fr/cartes/>

Bibliothèque nationale de France, Gallica, *La France en cartes*, accès géographique ou chronologique, <http://gallica.bnf.fr/html/und/cartes/la-france-en-cartes>

BLOND, Stéphane, « Les apports d'une source cartographique pour l'étude des paysages : l'atlas dit de Trudaine (XVIII^e siècle) », journée d'études Paysages et patrimoine, 20 mars 2008, Poitiers. En ligne : https://inventaire.poitou-charentes.fr/documents/fichiers/programmes_scientifiques/projet_paysages_et_patrimoine_du_centre-ouest/actes-de-la-journee-d-etudes-du-20-03-2008.pdf#page=45

BLOND, Stéphane, *L'atlas de Trudaine, Pouvoirs, cartes et savoirs techniques au siècle des Lumières*, Paris, Editions du CTHS, 2014. Cote aux AD37 : 4° 1756

BONIN, Serge et LANGLOIS, Claude (dir.), *Atlas de la Révolution française. 4. Le Territoire – 1. Réalités et représentations*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1989. Cote aux AD37 : 4° 747.

BOSSEBOEUF, Louis Augustin, *La Touraine et les travaux de géographie*. Congrès national de géographie. Tours, 1894. Cote aux AD37 : 283PERU004

BOUCHE, Nancy, « Brève histoire de l'intervention publique dans la ville constituée », site internet de l'Association des villes et pays d'art et d'histoire et des sites patrimoniaux, 2012

BOUGUEREAU, Maurice, *Le Théâtre François où sont comprises les chartes générales et particulières de la France*, Tours, 1594, réédition par Denis Jeanson, 1995. Cote aux AD37 : F° 099.

BOURIN, Monique, « La Géographie locale du notaire languedocien », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 3 | 1997, mis en ligne le 4 février 2008, consulté le 29 décembre 2016. URL : <http://crm.revues.org/2452> ; DOI : 10.4000/crm.2452

BRUNEL, Ghislain, GUYOTJEANNIN, Olivier et MORICEAU, Jean-Marc (éd.), *Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle, actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998)*, Association d'histoire des sociétés rurales, Ecole nationale des chartes, 2002. Cote aux AD37 : 8° 3143.

COSTA, Laurent, ROBERT, Sandrine, *Guide de lecture des cartes anciennes*, Errance, 2009 (concerne les cartes élaborées à partir du XVIIIe siècle par les principaux organismes nationaux : Ponts et Chaussées, Dépôt de la guerre, Service historique de l'Armée de terre, IGN, Service du cadastre, BRGM)

DAINVILLE (de), François, « Le 1er Atlas de France, le Théâtre François de Maurice Bouguereau, 1594 », *Actes du 85e Congrès national des sociétés savantes*, Chambéry, 1960, Section de géographie, p. 1-50. Cote aux AD37 :

DAINVILLE (de), François, LE BRAS, Gabriel, *Cartes anciennes de l'Église de France : historique, répertoire, guide d'usage*, Paris, J. Vrin, 1956. Cote aux AD37 : 4° 1153.

DAINVILLE (de), François, *Le langage des géographes : termes, signes, couleurs des cartes anciennes 1500-1800*, Paris, Ed. A. et J. Picard, réimpression 2002. Cote aux AD37 : 8° 3262.

DRAPEYRON Louis, « Le 1er Atlas national de la France (1589-1594) », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, Paris, 1890.

GAUTIER-DALCHE, Patrick, « Les représentations de l'espace en Occident de l'Antiquité tardive au XVI^e siècle », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 143 | 2012, consulté le 29 décembre 2016. URL : <http://ashp.revues.org/1296>

GENDRON, Stéphane, *Noms de lieux du Centre*, Paris, Bonneton, 1998. Cote aux AD37 : 8° 2104.

GENDRON, Stéphane, *L'origine des noms de lieu en France. Essai de toponymie*, Paris, Errance, 2003 (2^e édition). Cote aux AD37 : 8° 3979.

GENDRON, Stéphane, *L'origine des noms de lieu de l'Indre-et-Loire. Communes et anciennes paroisse*, Chemillé-sur-Indrois, Editions Hugues de Chivré, 2012. Cote AD37 : 8° 4300.

GORRY Jean-Michel, plusieurs articles sur la division du territoire sous l'Ancien Régime in E. Zadora-Rio (dir.), *Atlas Archéologique de Touraine, Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France*, 53, FERACF, Tours, 2014 [en ligne]

HOOGLIET, Margriet, « Cartographie et culture princière en France au XVI^e siècle », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 139 | 2008, mis en ligne le 05 janvier 2009, consulté le 02 janvier 2017. URL : <http://ashp.revues.org/361>

JEANSON Denis, *Maurice Bouguereau et le Théâtre François*, en ligne : <http://www.denisjeanson.fr/bouguereau.html>

LABOULAIS, Isabelle (éd.), *Les usages des cartes (XVII^e – XIX^e siècle). Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*, Presses universitaires de Strasbourg, 2008

LANGLOIS, Ludovic, *L'Atlas de Maurice Bouguereau*. Mémoire de la Société archéologique de Touraine, 1902, t. 13, p. 409.

LEFORT, Jean, *L'aventure cartographique*, Paris, Belin, 2004

NADIRAS, Sébastien, *Noms de Lieux, noms de personnes : la question des sources*, nouvelle édition [en ligne]. Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, 2018 (généré le 15 mai 2018). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pan/951>

NORDMAN, Daniel, OZOUF-MARIGNIER, Marie-Vic, GIMENO, Roberto, LACLAU, Alexandra, *Atlas de la Révolution française, 4, Le territoire (1), réalités et représentations*, Editions de l'EHESS, Paris, 1989. Cote aux AD37 : 4° 747.

PELLETIER, Monique, *Les cartes des Cassini, la science au service de l'Etat et des provinces*, Paris, Editions du CTHS, 2013. Cote aux AD37 : 8° 4556.

PELLETIER, Monique et OZANNE, Henriette, *Portraits de la France. Les cartes témoins de l'histoire*, Paris, Hachette, 1995.

POIRIER, Nicolas, « Les plans seigneuriaux », in E. Zadora-Rio (dir.), *Atlas archéologique de Touraine, Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France*, 53, FERACF, Tours, 2014. <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=30&menu=Texte>

TOLIAS, Georges, « L'Antiquité restaurée », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 141 | 2011, mis en ligne le 24 février 2011, consulté le 02 janvier 2017. URL : <http://ashp.revues.org/992>

TOLIAS, Georges, « Représentations de l'espace fin du Moyen Age – Epoque moderne », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 147 | 2016, mis en ligne le 27 septembre 2016, consulté le 02 janvier 2017. URL : <http://ashp.revues.org/1826>

GORRY, Jean-Michel, « Gayard et l'Atlas cadastral d'Indre-et-Loire », *Bulletin de la Société archéologique de Touraine, tome XLVIII*, 2002, en ligne sur Gallica, Bibliothèque nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6535519m>

VICTOR, Jean-Christophe, « Les cartes de l'état-major », Emission *Le dessous des cartes*, Arte, 2012 [en ligne sur le site internet d'Arte en 2017].

Introduction

Pourquoi avoir choisi comme thème : « dire et représenter l'espace » ? Les cartes en effet ne constituent pas l'essentiel des collections des Archives départementales alors qu'on en trouve par exemple un grand nombre dans les bibliothèques. Aborder la question de la représentation de l'espace seulement à partir de la cartographie serait pourtant une erreur. La carte en effet n'a pas toujours été le principal média pour l'appréhension de l'espace, loin de là. L'époque médiévale, qui ne méconnaît pas la carte, préfère représenter l'espace sous d'autres formes, du moins pour un usage pratique.

Il est de multiples domaines où les pouvoirs publics, les établissements, les individus... ont besoin de représenter ou nommer un espace défini : pour préparer et conduire la guerre, pour lever l'impôt, pour construire des réseaux ou des infrastructures, pour améliorer la gestion de domaines, etc. Avec le développement de l'administration durant la période moderne, la cartographie va se développer grâce notamment aux progrès scientifiques. Dans le même temps, la toponymie se stabilise, preuve que le territoire est désormais largement maîtrisé par l'humanité.

Cet atelier se propose donc de faire un tour d'histoire de la représentation de leur espace par nos ancêtres, la façon dont ils se sont appropriés leur territoire et l'ont représenté ou nommé. La toponymie et les cartes sont en effet riches d'enseignements sur la façon dont les individus perçoivent leur environnement mais nous apportent aussi un grand nombre d'informations historiques, en particulier sur la relation des hommes à leur environnement, et permettent au chercheur d'étudier l'évolution du paysage et de sa représentation.

Appréhender le territoire

La carte est aujourd'hui omniprésente. Elle est la façon la plus commune d'appréhender l'espace et de l'expliquer. Elle n'a pourtant pas toujours eu cette suprématie. Sans remonter trop loin dans le temps, il faut en effet attendre la seconde moitié du Moyen Age (à partir du XIII^e siècle), pour voir (ré)apparaître les cartes. C'est cependant surtout à l'époque moderne que la cartographie prend son essor. Le XVIII^e siècle est le grand siècle de la carte avec des personnalités comme Trudaine ou la dynastie Cassini.

Faire des cartes, représenter la surface terrestre à une échelle qui permette de l'embrasser d'un coup d'œil, voilà une démarche ancienne qui répond à des besoins de connaissance et d'organisation. La topographie, la cartographie permettent d'administrer un territoire, d'en représenter les limites et les subdivisions, d'en organiser la défense, d'en déterminer les propriétaires et d'y établir une imposition, de planifier des voies de communication, de gérer des domaines, d'élaborer des projets d'urbanisme.

L'absence de carte ne signifie pas pour autant absence d'appréhension de l'espace. À l'époque médiévale, la carte est essentiellement un support de réflexion philosophique et/ou théologique, une illustration, et non un mode de représentation du réel, comme il l'avait été durant l'Antiquité et comme il le redeviendra à la période moderne. Pour décrire l'espace, la société médiévale a plutôt recours à la liste ou à l'itinéraire écrit, rarement illustré.

Des confronts aux plans...

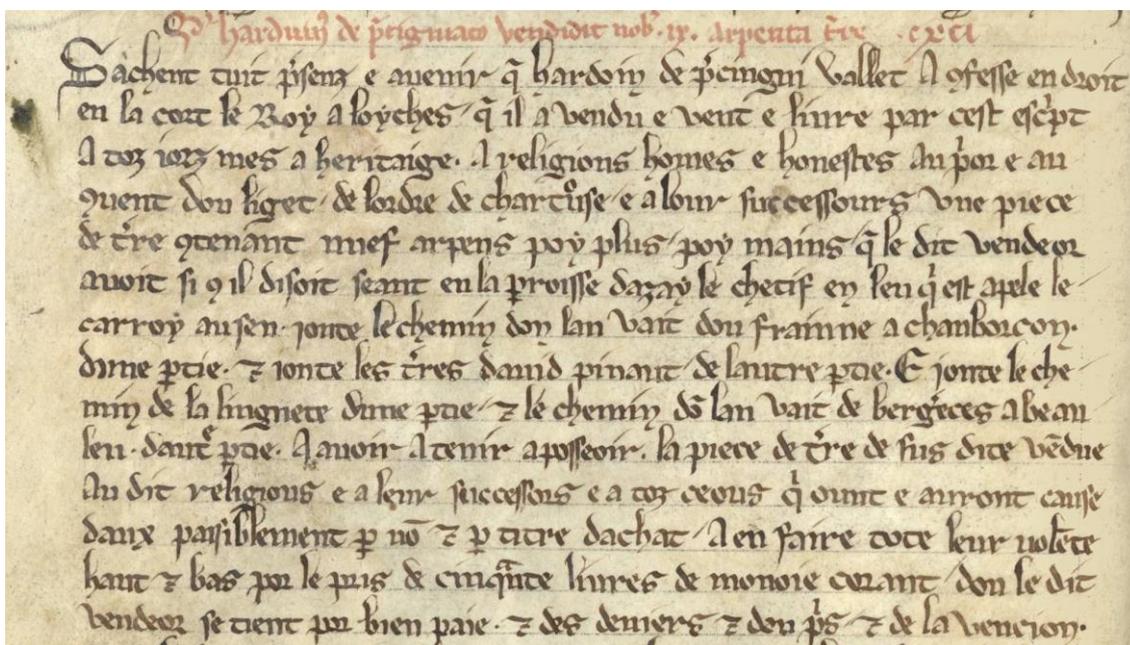
On a beaucoup écrit sur l'obscurantisme du Moyen Age en matière de cartographie. L'historiographie récente a tendance à nuancer cette approche en montrant par exemple que les savants du Moyen Age admettaient la rotondité du globe terrestre. Il est vrai que les connaissances cartographiques n'évoluent guère jusqu'au XIII^e siècle au moins. Les auteurs anciens servent de référence, lorsqu'ils sont encore connus (Ptolémée est redécouvert au XIII^e siècle et Strabon plus tardivement encore). Ce prétendu « obscurantisme » tient surtout à deux faits :

- d'abord la cartographie est pensée de manière philosophique et théologique. La représentation cartographique sert à montrer une vision du monde. Ainsi les cartes en T font de Jérusalem le centre du monde sans se préoccuper de réalisme.
- ensuite la cartographie n'est pas conçue comme étant le mode de représentation le plus adéquat de l'espace. La description du monde se fait d'abord sous la forme de listes hiérarchisées, suivant en cela l'exemple du célèbre géographe grec Strabon. Il en va ainsi jusqu'à la fin du XVII^e siècle, en France du moins.

La carte est donc moins une forme de représentation réelle du territoire qu'une projection de pensée. Pour se représenter le territoire de façon concrète, les hommes du Moyen Age ont plus facilement recours à l'écrit.

Se repérer dans l'espace sans les cartes.

AD37 H 167 f° 98 v° - Vente d'une pièce de terre à la chartreuse du Liget – 2 octobre 1305.

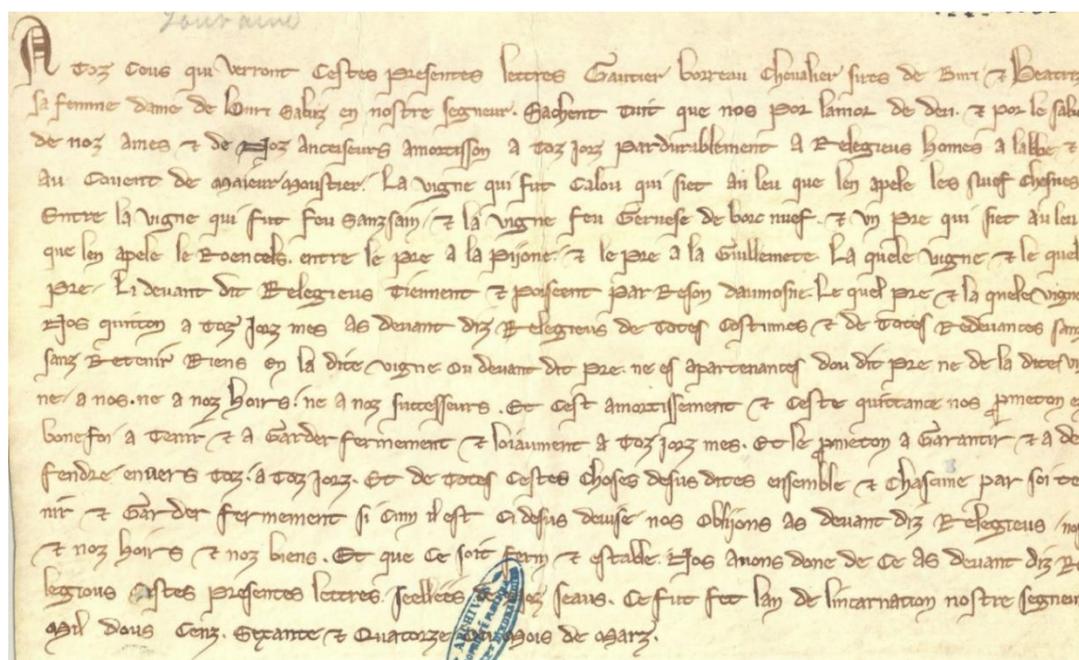


La vente porte sur « une pièce de terre contenant neuf arpens poy plus poy mains [...] seant en la paroisse d'Azay-le-Chetif [Azay-sur-Indre] en leu qui est apele le carroy au sen joute le chemin d'on l'an vait dou frainne a Chambourcon d'une partie et joute les terres David Pinaut de l'autre partie et joute le chemin de la linguete d'une partie et le chemin d'on vait de bergereces à Bealeu d'autre partie ». Il est fait mention ici de la paroisse, de la superficie exprimée en arpents et des quatre confrants qui ne sont cependant pas orientés.

Dans les documents de la pratique, situer un lieu est bien souvent nécessaire : les seigneurs doivent savoir quels cens doivent les tenanciers pour quelles terres, les actes de ventes doivent désigner le plus précisément possible le bien faisant l'objet de la transaction...

Jusqu'au XI^e siècle certains notaires désignent les parcelles non par un lieu-dit mais par la mention de la *villa* auquel il se rattache avec indication de la nature de la parcelle, de la dimension de ses côtés et de ses confronts. Après la seconde moitié du XI^e siècle, les dimensions des côtés des parcelles sont rarement mentionnées. Peut-être est-ce l'effet de la dégradation de la régularité du parcellaire (passage de formes rectangulaires simples à des formes trapézoïdales puis à des quadrilatères irréguliers) ?

AD37 H 2013/4 – Donation par le sieur de Buri d'une vigne et d'un pré à Marmoutiers – mars 1274.



Le pré et la vigne sont localisés par le lieu-dit et par leurs confronts (avec la nature de la parcelle et le nom des propriétaires) : « la vigne qui fut Calou qui siet au leu que l'en apele les neuf chesnes entre la vigne qui fut feu Sauzsain et la vigne feu Gervese de Borc Neuf et un pré qui siet au leu que l'en apele le Roencels entre le pré à la Pijone et le pré à la Guillemete ». Il n'y a aucune mention de la superficie des parcelles et les confronts ne sont pas orientés.

A partir de la fin du XIII^e siècle, de plus en plus d'actes mentionnent la superficie de la parcelle, exprimée en mesure d'ensemencement (modiée, setterée...) ou de travail (arpent ou journées). Dans le même temps, la dénomination des confronts ne suit plus aucune logique apparente. Alors qu'on avait auparavant l'habitude de nommer les quatre confronts de façon ordonnée, c'est-à-dire habituellement en suivant la marche

du soleil ou en fonction des vents dominants, le nombre de confronts mentionnés est parfois réduit à trois, voire deux, sans aucune indication de leur orientation. La localisation des parcelles fait rarement intervenir des éléments naturels : présence d'arbres isolés, d'une rivière, d'un relief...

L'usage de la carte au Moyen Age en Occident

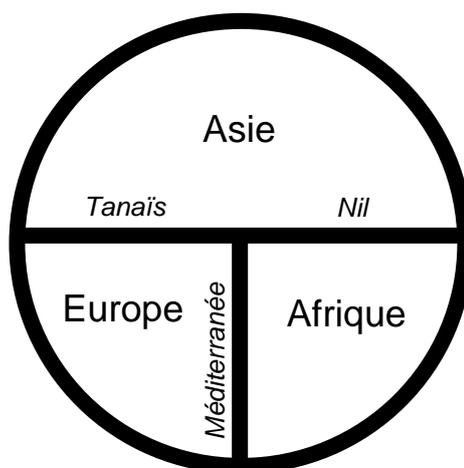
La carte, entendue comme une représentation réduite de la totalité ou d'une partie de la surface du globe (selon la définition donnée par Patrick Gautier Dalché, cf. bibliographie), n'est pas absente du monde médiéval occidental, même si elle est comparativement largement moins présente qu'aux siècles suivants.

La carte médiévale est souvent bien éloignée de nos conceptions modernes de la carte « géométrique », c'est-à-dire basée sur un arpentage du terrain (voire maintenant sur des prises de vue satellitaires). Les cartes, des mappemondes aux cartes locales, sont en effet bien souvent dressées à partir de données topographies textuelles. Il n'y a donc aucun rapport direct entre la carte et le territoire représenté d'où cet aspect souvent grossier, ou naïf, qui ne traduit nullement un quelconque manque de technique ou de connaissance de la part du cartographe mais plus une appréhension différente de la cartographie. Le seul but est en effet, à l'instar d'un schéma, de « rendre visibles, et donc plus clairs, grâce à la figuration, des rapports topographiques » (Patrick Gautier Dalché, cf. bibliographie).

La carte en « TO » ou T dans l'O : une représentation symbolique du monde

Les mappemondes médiévales dites en TO, en T ou T dans l'O représentent le monde de façon tripartite, sans souci du détail (notamment le tracé des côtes). Les trois continents (Afrique, Europe et Asie placée en haut) sont contenus dans un cercle (le O) représentant l'anneau océanique et séparés par un T dont la barre verticale est la méditerranée et la barre horizontales les fleuves du Tanaïs (séparation de l'Europe et de l'Asie) et du Nil (séparation de l'Asie et de l'Afrique). La ville sainte de Jérusalem est placée à l'intersection de ces deux barres. Il s'agit d'une représentation théologique du monde promue par l'Eglise et non d'une représentation fidèle du monde.

Exemple de carte conservée à la BnF dans le Livre des prophéties et des choses de Barthélémy l'Anglais : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10532588f/f466.item>.



La fonction de la carte n'est pas de représenter le monde n'est tel qu'il est mais tel qu'il est théorisé, perçu. Cela explique notamment les incessantes références

topographiques aux divisions romaines de l'espace (les cités) car l'idée est de retrouver les fondements de l'Europe chrétienne, d'avant les divisions. L'Europe est avant tout perçue comme un espace uni par une religion et une culture.

Dans le monde arabe, les techniques cartographiques sont plus développées (grâce à une connaissance plus approfondie des auteurs grecs et latins) mais se basent souvent avant tout sur de la documentation écrite et non sur des calculs. La carte d'Idrisi (première moitié du XI^e siècle) témoigne de sa maîtrise des découpages administratifs européens et d'un tracé des côtes plus maîtrisé que ses homologues occidentaux, bien qu'encore approximatif.

Les mappemondes coexistent avec les cartes « locales » (à grande échelle), c'est-à-dire les représentations d'une petite portion de territoire. On recense (d'après Patrick Gautier Dalché, cf. bibliographie) une trentaine de cartes à grande échelle pour la France (ce qui exclut les mappemondes et les cartes du royaume) entre le XII^e et le XV^e siècle. L'Italie est de ce point de vue mieux fourni puisqu'on y trouve un plus grand nombre de cartes urbaines, souvent dans un souci de célébration du pouvoir communal.

La carte locale peut être dressée pour trois finalités différentes :

- **La connaissance ou la célébration d'un territoire.** On sait ainsi que l'abbaye de Marmoutier possédait un inventaire figuré de ses possessions élaboré au milieu du XII^e siècle à partir d'un inventaire du X^e siècle. Il se présentait sous la forme d'une étoile à quatre branches avec en son centre un rectangle représentant l'abbaye de Marmoutier. Ce rectangle était dessiné à l'intérieur d'un losange contenant les domaines, représentés par une maison avec indication du nombre de manses, d'une supposée donation du roi Childebert. A l'extérieur du losange, quatre triangles externes énuméraient les possessions situées au dehors. Ces plans sont généralement dressés non pas à partir d'observations visuelles mais d'après des descriptions textuelles et n'ont donc rien à voir avec notre conception moderne de la carte et se rapprochent plus des schémas.
- **L'administration d'un domaine.** Les cartes de ce type sont relativement nombreuses dans les communes italiennes. En France, le territoire le plus naturellement couvert par ces cartes est la seigneurie. Certaines cartes accompagnent, rarement cependant pour le Moyen Age, les cartulaires. C'est

ainsi le cas du cartulaire du couvent des Billettes, conservé à la BnF, qui s'ouvre sur un plan du début du XVI^e siècle représentant un terroir idéal plus que réel (voir : <http://classes.bnf.fr/ema/groplan/flashes/terroir/index.htm#>).

- **Les conflits et litiges.** La plus grande partie des plans locaux, à grande échelle, ont été réalisés dans le cadre de droits ou limites territoriales contestés. Ces conflits peuvent concerner des États ou des particuliers. La plupart des conflits se cristallisent sur la possession et la gestion de ressources comme les forêts, les étangs, les mines, les cours d'eau. On trouve un certain nombre de ces plans dans les documents judiciaires.

Ces cartes ne sont donc pas dressées dans un souci de représentation du réel mais dans un but précis, ce qui implique que seuls les objets en lien avec ce but sont représentés. Ce sont des cartes à visée utilitaires qui témoignent d'une certaine appropriation de l'espace.

Qui sont les auteurs de ces cartes ? Il n'y a pas à proprement parler de cartographes pour le Moyen Age. Les auteurs peuvent être, selon les cas, des spécialistes de la mesure, des arpenteurs, ou des peintres. Quoi de plus naturel en effet que de faire représenter le réel par un peintre ? Ces derniers savent souvent manier la représentation en plan pour le terrain et la perspective cavalière ou l'élévation pour les autres éléments du paysage (bâti, végétaux...).

L'essor de la cartographie (XIV^e-début XVIII^e siècle)

Le XV^e siècle est souvent présenté comme le moment du renouveau, de la renaissance même, de la cartographie. Il est vrai que c'est à cette époque que les marins européens sillonnent les mers, ce qui a pour effet d'accroître les connaissances sur le monde. La « redécouverte » de l'œuvre de Ptolémée (II^e s. de notre ère), et notamment de sa *Géographie* qui est un des *best sellers* souvent édité des XV^e et XVI^e siècles, serait à l'origine de cette révolution cartographique. Ce point de vue cependant repose sur un postulat, *a priori* discutable, à savoir que la cartographie a été oubliée durant le Moyen Age, ce qui est grandement faux on l'a vu.

Au lieu de chercher une rupture entre ces deux époques, il est plutôt intéressant de voir comment on passe progressivement de la référence aux Anciens à une

cartographie scientifique basée essentiellement sur des mesures prises sur le terrain et non plus sur des références textuelles.

L'évolution de la cartographie : portulans et récits de voyage.

A la fin du XIII^e siècle apparaissent les premiers portulans qui seront utilisés dans la marine jusqu'au XVIII^e siècle. Le portulan a pour fonction première d'orienter le marin en indiquant les ports, les îles, les hauts fonds, les vents dominants... Il est d'abord destiné à une navigation de cabotage, allant de ports en ports en longeant la côte. La plupart des portulans décrivant les côtes françaises sont l'œuvre de marins étrangers. Avec l'apparition de la boussole comme instrument de navigation, les portulans s'ornent de roses des vents et les cartes sont orientées vers le nord magnétique (ce qui n'est pas le cas des autres cartes). Ces portulans sont importants pour l'histoire de la cartographie car ils permettent de préciser le tracé des côtes.

Aux portulans, on peut également associer les récits de voyages décrivant des itinéraires et parfois accompagnés de cartes. Les pèlerinages jouent en ce domaine un grand rôle. Au XIII^e siècle l'Anglais Mathew Paris donne un tracé schématique des routes de pèlerinage permettant d'aller de Londres à Jérusalem.

Trois siècles plus tard le lorrain Dom Loupvant part en pèlerinage à Jérusalem. Il en revient avec un récit mis en forme en 1531 puis agrémenté de cartes représentant soit des régions traversées (le Péloponnèse, La Crète...), soit des villes. Ces cartes mêlent représentations cartographiques, vues cavalières pour les villes, et éléments figuratifs. *[Le manuscrit est consultable sur le site des Archives départementales de la Meuse à l'adresse suivante : <http://archives.meuse.fr/ark:/52669/e69159e50c>]*

L'émergence d'une cartographie scientifique

Le développement d'une cartographie scientifique (par opposition au mode de représentation « pictural perspectif » qui subsiste encore longtemps) est le fruit d'une série de changements qui s'opèrent du XV^e siècle à la seconde moitié du XVI^e siècle. L'invention de l'imprimerie contribue à la diffusion des œuvres antiques et par là de la science géographique. Les travaux de Ptolémée notamment, qui a proposé des systèmes de projection et fondé la construction des cartes sur le calcul des coordonnées géographiques, sont maintes fois édités dans toute l'Europe. Ces

éditions ne sont pas des copies serviles mais des adaptations. Les cartes sont ainsi mises à jour régulièrement, cartes anciennes et modernes se côtoient et sont sans cesse corrigées et améliorées.

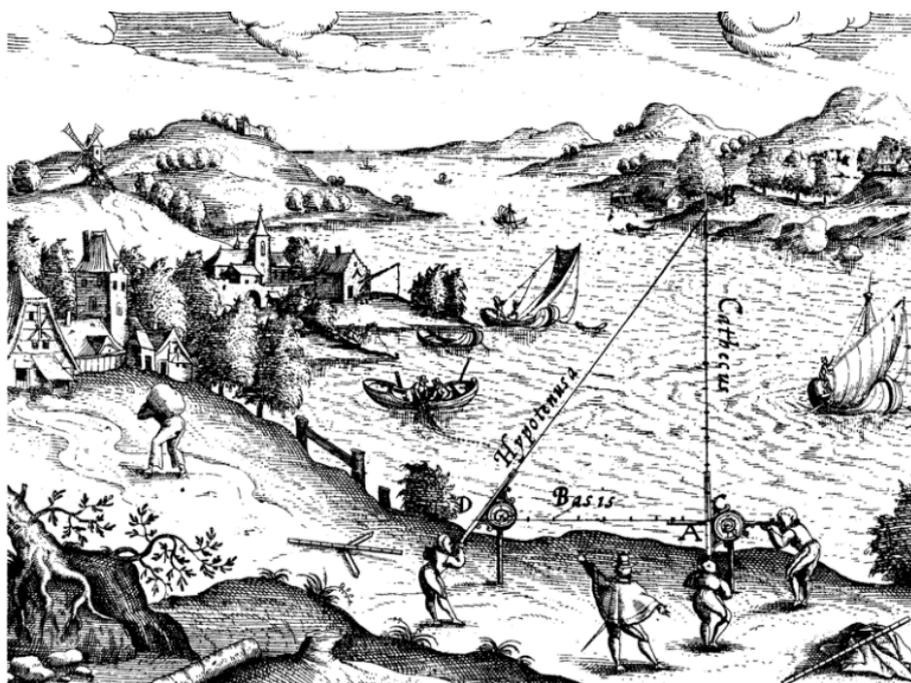
Autre phénomène marquant : la découverte d'un nouveau continent, jusque-là ignoré, remet en cause l'ancien ordre du monde.

De plus, certains souverains, comme les rois de France, tendent à encourager la confection de cartes tant à petite qu'à grande échelle et ce pour des raisons militaires et de contrôle politique. La carte est en effet un instrument de pouvoir, constituant parfois une prise de possession symbolique d'un territoire.

Enfin, l'invention de nouveaux instruments de calcul permettant de mesurer les angles, de déterminer la longitude et la latitude et d'apprécier les altitudes permettent d'améliorer la cartographie.

La France ne joue pas un rôle moteur en la matière mais profite des travaux de savants étrangers. Ce sont les pays du nord de l'Europe qui font le plus avancer la science cartographique, surtout les Pays-Bas. C'est ainsi au Flamand Gérard de Cremere, plus connu sous le nom de Mercator, que l'on doit l'invention de la projection qui porte son nom tandis que son compatriote Ortelius est l'auteur de deux atlas mondiaux maintes fois recopiés en Europe.

Gravure tirée d'un traité de Hulsius – triangulation – [XVI^e siècle]. Source Wikipedia

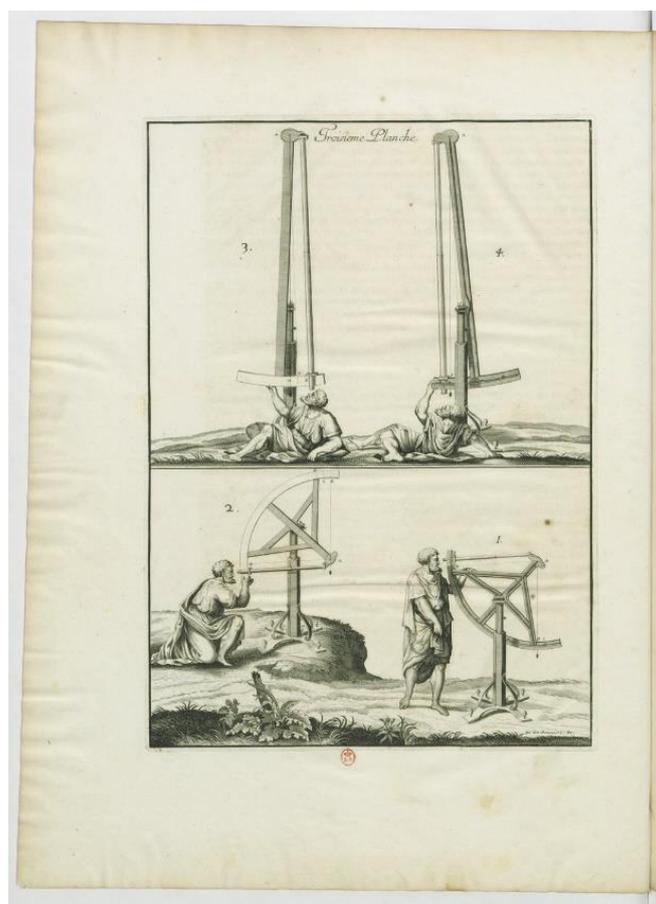


La triangulation consiste à obtenir par des visées les angles d'un triangle dont les sommets sont choisis pour leur visibilité dans le paysage (clocher, arbre...). On enchaîne ensuite ce premier triangle à un autre qui a un côté en commun avec lui et on constitue ainsi une chaîne de triangles le long du méridien à mesurer. Il suffit de déterminer une base au départ, c'est-à-dire de mesurer au sol un côté du premier triangle, pour obtenir la longueur des côtés de tous les triangles. On peut obtenir le maillage d'un territoire ce qui permet de le cartographier.

Pour la cartographie à grande échelle, l'apport des mathématiques, et plus particulièrement de la géométrie, est capital. La production de cartes à l'échelle locale répond à deux fonctions :

- **Régler un différend** d'ordre juridique portant sur des questions de bornage et de limite (cet usage se développe aux XV^e et XVI^e siècles) ;
- **Améliorer la gestion** d'un domaine par l'établissement de plans terrier (à partir du dernier quart du XVI^e siècle).

Jean Picard, *La Mesure de la Terre*, 1671. *Instruments servant à la triangulation.*
Source : BnF Gallica.

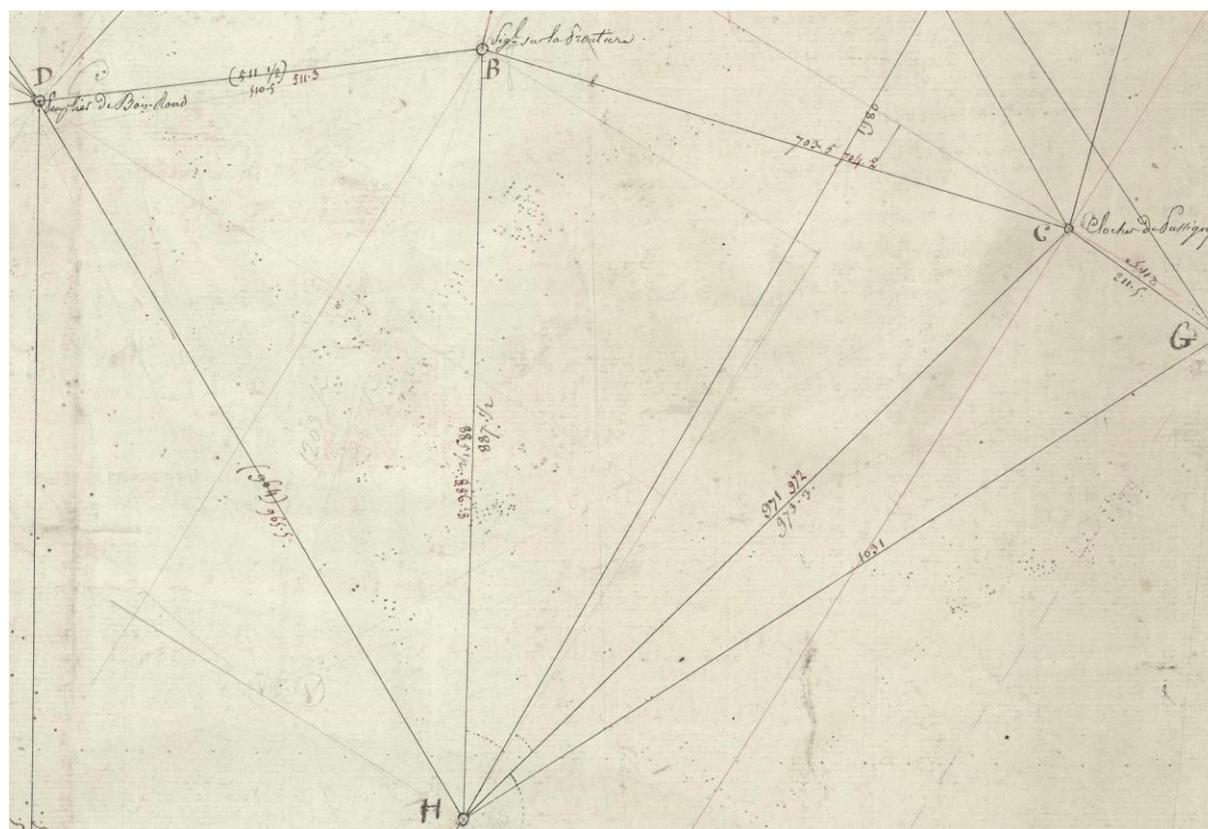


Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La triangulation, reposant sur des méthodes géométriques, apparaît au début de la seconde moitié du XV^e siècle. Rares cependant sont les cartes qui en font usage avant le XVIII^e siècle, sauf en Angleterre où elle est d'usage depuis au moins le XVI^e siècle.

Si on développe en France des méthodes pour le calcul des superficies, le passage à la carte n'est pas perçu comme nécessaire. La description des terres dans les terriers passe par l'identification des confronts comme aux siècles précédents. A partir des années 1650 en France on voit apparaître les premiers plans terriers. Ces plans cependant ne représentent que la seigneurie pour laquelle ils ont été dressés. Les seigneuries voisines ne sont donc pas représentées ce qui empêche souvent d'avoir une vision complète d'un lieu donné tant les seigneuries étaient morcelées et constituées d'enclaves multiples. Il faudrait, pour obtenir une vision complète, réunir les plans terrier des seigneuries ayant des possessions dans une localité donnée, ce qui est souvent impossible du fait qu'un grand nombre de terriers ont été détruits à la Révolution et que tous les seigneurs n'ont pas fait dresser de plan, leur coût étant souvent élevé.

**AD37 3P2/33 – Plan par masse de cultures de la commune de Pussigny (détail du verso)
- 1806**



Au dos de ce plan, les géomètres ont tracé les triangles qui ont été utilisés pour la confection du plan. Les points de visée sont ici notés : clocher de l'église de Pussigny (noté C), le signal sur la Proutière (noté B) et le peuplier de Bois-Rond (noté D). Éléments naturels (sommets, arbres...) ou d'origine humaine (éclises...) servent de point de repère usuels aux géomètres pour leurs opérations de triangulation.

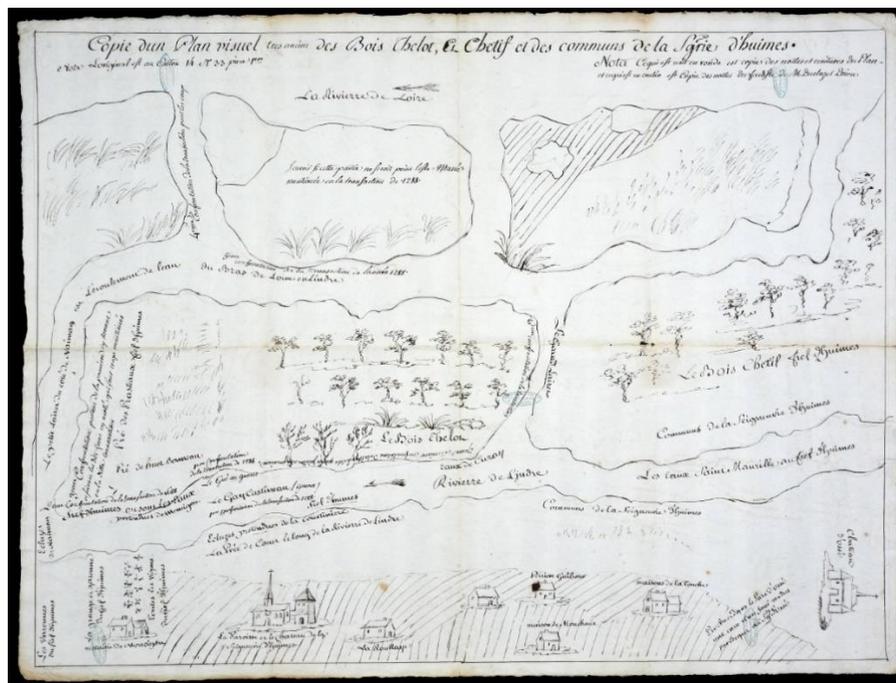
AD37 V/1/1/2/2 – Vue cavalière de la ville de Tours (gravure colorée) – s.d. [XVII^e s.]

Voici un exemple de carte visuelle, un des plus anciens plans de la ville de Tours. L'observateur est ici placé au sud de la ville, au-delà du Cher et contemple ainsi l'ensemble de la ville de Saint-Pierre-des-Corps à l'est au ruau Saint-Anne à l'ouest. Au aperçoit au fond le fauxbourg Saint-Symphorien relié à Tours par le pont médiéval.

Malgré ces avancées, la carte, lorsqu'elle est produite, est le plus souvent visuelle (les éléments sont représentés comme s'ils étaient vus par un observateur placé en hauteur), rarement géométrique (élaboré à partir de relevés topographiques précis). Les cartographes se basent sur les connaissances empiriques (qu'on aurait tort de croire inexactes) des habitants qui leur indiquent les orientations et les distances.

AD37 G 38 – plan visuel des bois Thélot et Chétif – s. d. (XVI^e ou XVII^e siècles).

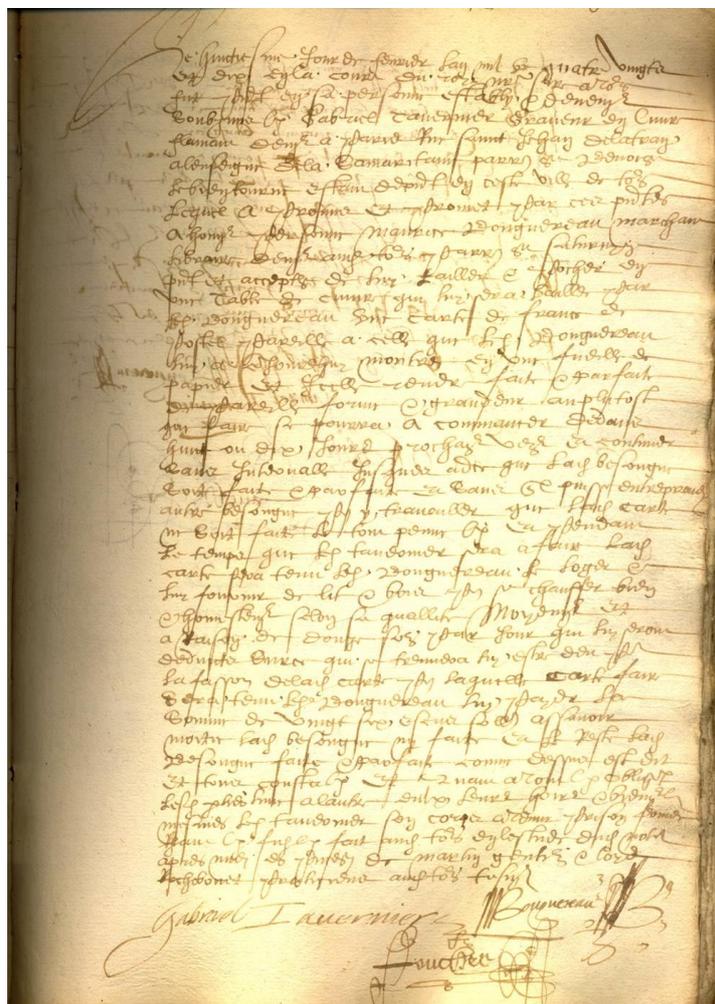
Ces bois, donnés au chapitre de Tours par le roi Charles le Simple (879-929) avec la seigneurie d'Huismes, ont fait l'objet de nombreux contentieux opposant, entre la fin du Moyen Âge et le Siècle des Lumières, le chapitre aux habitants d'Huismes ou des villages voisins mais aussi aux seigneurs environnants. Cette carte est un témoignage de ces conflits à répétition. Elle a en effet été réalisée, à une date inconnue, pour régler un différend puis exhumée et annotée vers 1687 à l'occasion d'une autre affaire. Elle mêle représentation en plan pour les îles et figuration en vue cavalière pour les maisons, les églises, le château et la végétation. Les nombreuses annotations manuscrites postérieures (fin du XVII^e siècle ?) semblent confirmer l'idée que cette carte a été rédigée d'après des données topographiques textuelles, peut-être l'acte de donation de 1288, et une observation sur le terrain.



AD37 G 39 – plan visuel des bois Thélot et Chétif – 3^e quart du XVIII^e siècle. Il s'agit de la copie du « plan visuel très ancien » actuellement conservé sous la cote G 38 sans doute réalisée dans la 3^e quart du XVIII^e siècle d'après la mention du doyen Ducluzel qui a occupé cette charge de 1774 à 1782.

Le rôle de l'État dans le développement de la cartographie en France.

AD37 3E9/113 – contrat entre Maurice Bouguereau, libraire, et Gabriel Tavernier, graveur sur cuivre, pour la gravure d'une carte de France – 8 février 1590.



Par ce contrat, Maurice Bouguereau, libraire-imprimeur de Tours, confie à Gabriel Tavernier, graveur d'origine flamande, le soin de graver sur une plaque de cuivre la carte de Guillaume Postel qu'il insèrera plus tard dans son *Théâtre françois*, le premier atlas du royaume de France. Dans cet ouvrage publié à Tours en 1594 figurent plusieurs cartes générales du royaume ainsi que des cartes régionales. Maurice Bouguereau a compilé dans cet ouvrage les cartes de cartographes contemporains. Une des cartes du royaume est ainsi l'œuvre de Guillaume Postel et la carte de Touraine est le fruit du travail d'Ysaac François (cette carte sera d'ailleurs maintes fois rééditée au XVII^e siècle). Le *Théâtre français* est consultable sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86246613>

Avant le XVI^e siècle les seules cartes dont disposent les rois de France pour leur territoire sont les cartes de Ptolémée, largement corrigées depuis le XV^e siècle et qui reprennent invariablement l'idée d'une Europe unie, celle de l'Empire romain. Pourtant, dans un contexte de renforcement des États, un peu partout en Europe, cet idéal d'unité vole en éclat. Les États veulent contrôler leur territoire, le connaître.

La première carte indépendante de la France est publiée en 1525 par Oronce Fine, membre du Collège royal, mais il s'agit encore d'une carte générale. Il est ensuite suivi par d'autres cartographes comme Guillaume Postel, lui aussi membre du Collège royal, qui dédie à Charles IX en 1570 *La Vraye et entiere description du royaume de France et ses confins*.

AD37 I/1.3.1.1 – Carte du duché de Touraine gravée par Ysaac François et éditée par Maurice Bouguereau - 1592



Maintenant recopiée et remaniée tout au long du XVII^e siècle, cette carte est la plus ancienne consacrée spécifiquement à la Touraine.

Les rois ont besoin de cartes pour différentes raisons :

- Connaître les frontières du royaume dans un contexte de conflits récurrents avec les voisins ;
- Améliorer l'administration par une meilleure connaissance du territoire, de ses ressources naturelles et fiscales (ce qui implique la conception de cartes à grande et petite échelle) ;
- Aménager le territoire (construction de canaux ou de routes) ;

- Montrer leur pouvoir car la carte est souvent avant tout un bel objet destiné à être montré même s'il est réalisé dans un but utilitaire.

En 1560, Catherine de Médicis commande à Nicolas de Nicolay une entreprise de cartographie systématique dont seuls trois volumes paraissent entre 1567 et 1573 (diocèse de Bourges, Bourbonnais, Lyonnais et Beaujolais). Ces trois volumes se présentent sous la forme de descriptions encyclopédiques accompagnées de cartes. La carte est donc encore à cette époque largement associée au texte qui l'accompagne, à l'image de l'œuvre de Ptolémée. Cette étroite relation entre carte et texte perdure longtemps encore. Son gendre, Antoine de Laval, poursuit son entreprise.

Alors que les conflits entre les rois de France et leurs voisins sont nombreux aux XVI^e et XVII^e siècles, les ingénieurs du roi font leur apparition. Ils se multiplient au XVII^e siècle pour fortifier les frontières et démanteler les fortifications de l'intérieur dont se servaient les seigneurs rebelles. Peu à peu, certains se spécialisent dans la cartographie, une évolution actée en 1691 par la création des ingénieurs géographes pour les camps et armées. Ces derniers ont pour mission de dresser des cartes en temps de guerre. Ils se distinguent désormais des ingénieurs ordinaires occupés aux travaux de fortification ou à la poliorcétique.

La monarchie joue aussi un rôle important dans le développement de la cartographie locale. La fonction d'arpenteur existe en France depuis 1511. En 1554, Henri II impose la présence d'au moins six arpenteurs par bailliages et sénéchaussées, ce nombre s'accroît dans les décennies suivantes. Ils jouent un rôle central dans les conflits portant sur la délimitation des biens fonciers. Leurs procès-verbaux d'arpentage et, de plus en plus, leurs plans d'arpentage ou plans terriers constituent pour les propriétaires des pièces justificatives qui viennent compléter les cartulaires, censives et terriers (documents de la gestion domaniale). Les rois eux-mêmes font arpenter leurs nombreux domaines (on trouve ainsi des terriers des domaines royaux en série C). La carte vient de plus en plus appuyer le texte qui ne disparaît pas pour autant (cf. notamment le [plan terrier de l'abbaye de Saint-Julien de Tours](#)).

L'État n'est pas le seul cependant à jouer un rôle moteur dans le développement de la cartographie. L'Église se préoccupe très tôt en effet de dresser des cartes des diocèses du royaume. À partir des années 1650, Nicolas et Guillaume Sanson dressent des cartes au 1/200 000^e (échelle des cartes Michelin actuelles) des

diocèses. Les Sanson travaillent encore à partir des documents qui leur sont envoyés. Au début du siècle suivant, les cartographes travailleront directement sur le terrain.

La carte comme outil d'administration (XVIII^e-XX^e siècle)

À partir de la fin du XVII^e siècle, la cartographie intègre pleinement les méthodes scientifiques. Les documents qui, au siècle suivant, s'appuieront sur la triangulation se détachent définitivement de la « cartographie de cabinet » au profit d'une méthode de terrain scientifique.

Le XVII^e siècle voit la création de l'Académie des sciences (1666) et la construction de l'Observatoire de Paris, dont la direction est confiée en 1671 à l'Italien Jean-Dominique Cassini (1625-1712), l'un des meilleurs astronomes de son temps. Il est le premier d'une lignée d'astronomes et géographes qui se succéderont à la direction de l'Observatoire et joueront un rôle décisif dans la représentation cartographique de la France.

En 1668, Colbert demande à l'Académie de définir des méthodes de travail pour établir des cartes plus exactes du royaume. L'abbé Jean Picard (1620-1682) réalise alors la première opération géodésique par triangulation en mesurant l'arc de méridien Paris-Amiens. Il obtient un résultat remarquable de 111,1 km pour un degré de latitude, ce qui donne un rayon terrestre de 6 372 km, exact à 1 km près. Présentant sa méthode et ses résultats dans *La Mesure de la Terre* en 1671, Picard propose de reproduire ce travail de triangulation dans l'ensemble du royaume pour former un « châssis général » composé de chaînes de triangles. C'est la dynastie des Cassini qui réalisera cette triangulation générale de la France.

Maîtrise et aménagement du territoire

La carte de Cassini

C'est en 1718 que la triangulation de la méridienne de l'Observatoire de Paris est achevée, de Dunkerque à Perpignan. En 1733 le contrôleur général des finances Philibert Orry relance le projet d'une triangulation générale de la France. On la commence en suivant, entre Brest et Strasbourg, la perpendiculaire à la méridienne, sous la supervision de César-François Cassini de Thury (1714-1784), petit-fils du

premier directeur de l'Observatoire. Le canevas géométrique complet de la France est achevé en 1744, malgré l'hostilité de certains habitants qui prêtent des intentions fiscales à cette entreprise.

Comment lire la carte de Cassini

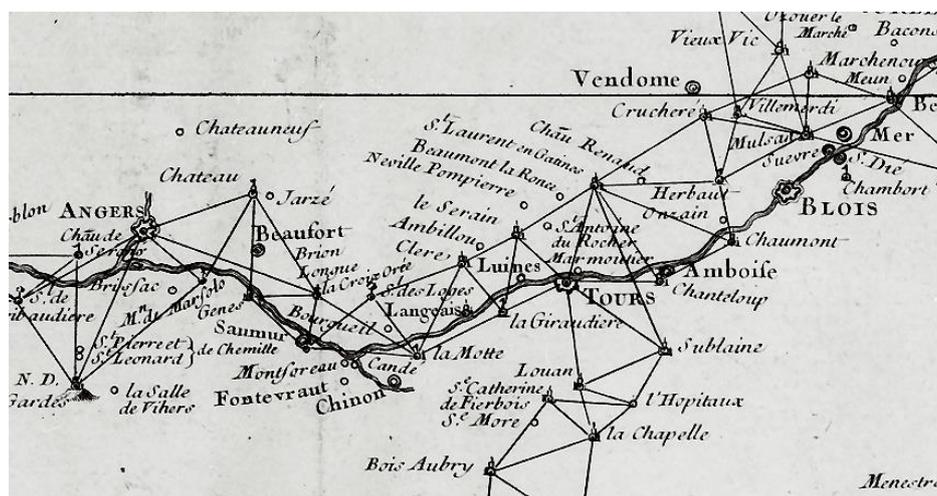
Les objets dont la position doit être relevée sont variés : principalement des châteaux, chapelles, prieurés ou abbayes, hameaux, fermes, piliers de justice, moulins à vent et à eau, écluses, bacs, ponts et grands chemins.

Ces cartes, très détaillées pour les toponymes, figurent en revanche à peine le relief et l'altitude. De même les chemins secondaires sont rarement représentés, en considération de leur état médiocre, de leur faible importance économique et de leur tracé instable.

[Légende de la carte de Cassini sur le site de l'EHESS](#)

En 1747 le roi Louis XV, qui suit de longue date les travaux de triangulation, exprime le désir que la carte du royaume soit levée sur le modèle des cartes militaires dressées lors de la guerre de succession d'Autriche. C'est l'événement déclencheur de la *Carte générale et particulière de la France*, qui sera entreprise par Cassini de Thury puis achevée par son fils. Entre 1750 et la Révolution, l'ensemble du royaume est pour la première fois cartographié à grande échelle (1/86 400^e) et de manière complète.

« *Nouvelle carte qui comprend les principaux triangles qui servent de fondement à la description géométrique de la France* », 1744 (détail), par César-François Cassini de Thury et Giovanni Domenico Maraldi. Source : Bibliothèque nationale de France, Gallica.



Dès 1756, le roi abandonne le financement de la carte, faute d'argent. Cassini ne se décourage pas pour autant. Il crée une société d'actionnaires et commence la publication sous forme de souscription. Les actionnaires de la Compagnie de la carte de France sont des grands du royaume, des membres de l'Académie des sciences mais surtout des magistrats, des parlementaires. Les pays d'états et les généralités

participent pour un tiers au financement de la carte. La généralité de Tours est parmi les plus fortes contributrices, 16 000 livres entre 1764 et 1774.

Consultation en ligne de versions numériques de la carte de Cassini :

- Site internet <https://www.geohistoricaldata.org/> : carte de Cassini en cours de vectorisation
- Site internet de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), avec une présentation complète : <http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm>
- Géoportail de l'Institut géographique national (IGN) : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> et <http://remonterletemps.ign.fr/>
- Bibliothèque nationale de France, site internet Gallica : [zone de Tours](#) , [zone de Loches](#) ; [zone de Chinon](#)

Le personnel recruté pour faire les relevés est constitué d'une dizaine d'ingénieurs à l'origine mais ils sont une au début des années 1760. Ces personnes disposent de connaissances en géométrie mais doivent aussi être formé sur le terrain, notamment pour apprendre à surmonter les difficultés liées aux obstacles naturels qui gênent les opérations de visée.

AD37 I / 7.5.1 – Carte de Cassini, feuille n° 78, Tours (extrait).



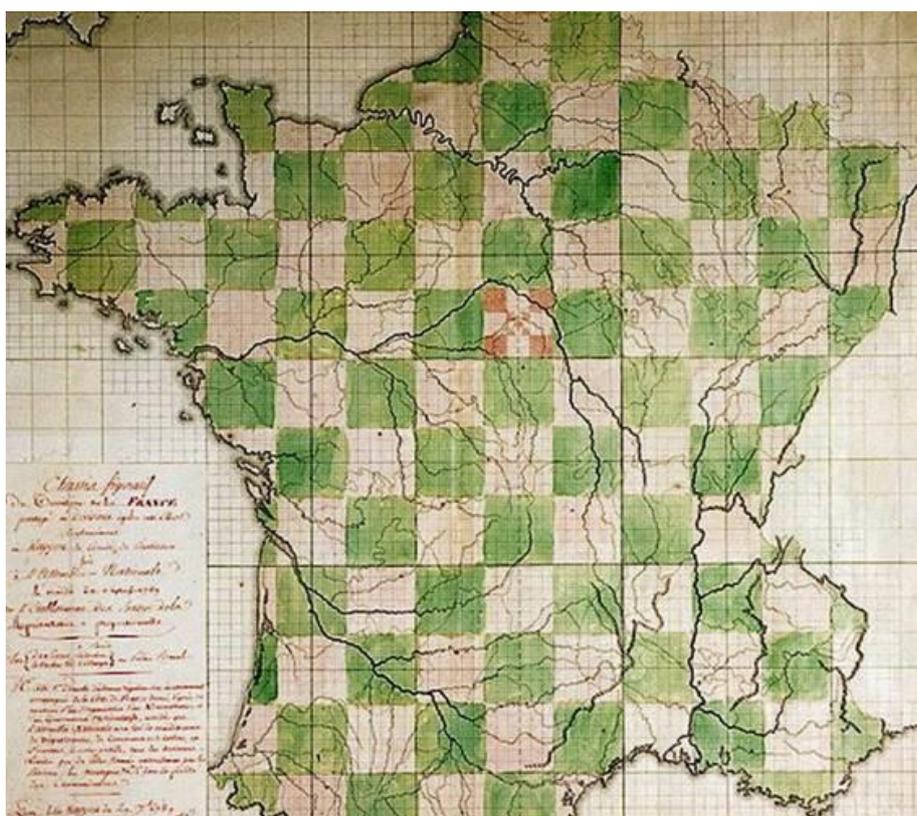
La rémunération est fonction de la qualité du travail et des difficultés rencontrées. L'équipement des ingénieurs et de leurs assistants se compose en particulier d'un

graphomètre à lunettes (demi-cercle) pour réaliser les mesures angulaires, d'une règle en cuivre, d'un compas, d'une lunette, d'une loupe et d'un rapporteur.

Le découpage administratif

Des projets de réforme au siècle des Lumières

Archives nationales, NN 50/6 – "Châssis figuratif du territoire de la France partagé en divisions égales entr'elles, conformément au rapport du Comité de constitution fait à l'Assemblée nationale le mardi 29 septembre 1789 sur l'établissement des bases de la représentation proportionnelle [d'après le projet de Robert de Hesseln].



Au cours du XVIII^e siècle, des administrateurs et des économistes, comme Turgot et Condorcet, ont appelé à une simplification de la géographie administrative de la France par une division uniforme du territoire. Se superposent en effet une multitude de maillages mis en place successivement (généralités, élections, présidiaux, bailliages, gouvernements...) qui rendent difficile l'administration du territoire.

De tels projets, comme celui du Marquis d'Argenson en 1764 ou celui du géographe Mathias Robert de Hesseln en 1780, visent en particulier à établir une meilleure assiette de l'impôt et un gouvernement plus efficace. Les constituants s'en inspireront.

Archives nationales, CP/NN/37 – "La France divisée en ses généralités ou intendances et pays d'Etats avec les chefs-lieux des élections, bailliages, territoires, prévôtés, subdélégations etc." – 1789 (détail).

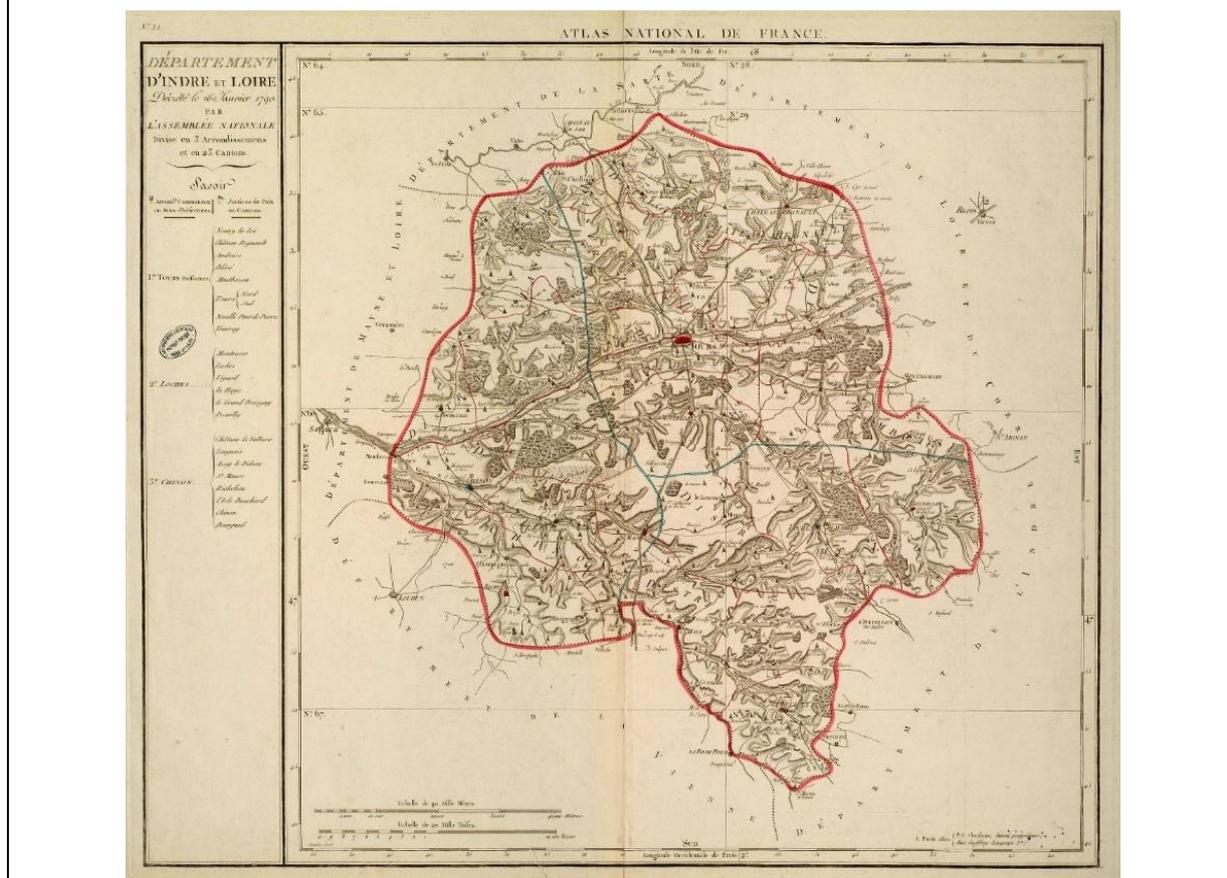


On trouve dès avant la Révolution des plans de délimitation du territoire des paroisses, tel celui-ci qui concerne deux villages situés entre Loire et Cher.

AD37 IV/49.1, plan de délimitation entre Saint-Martin-le-Beau et Lussault-sur-Loire - 1784



AD37 I/4.1.1 – Carte du département – s. d. (après 1800)



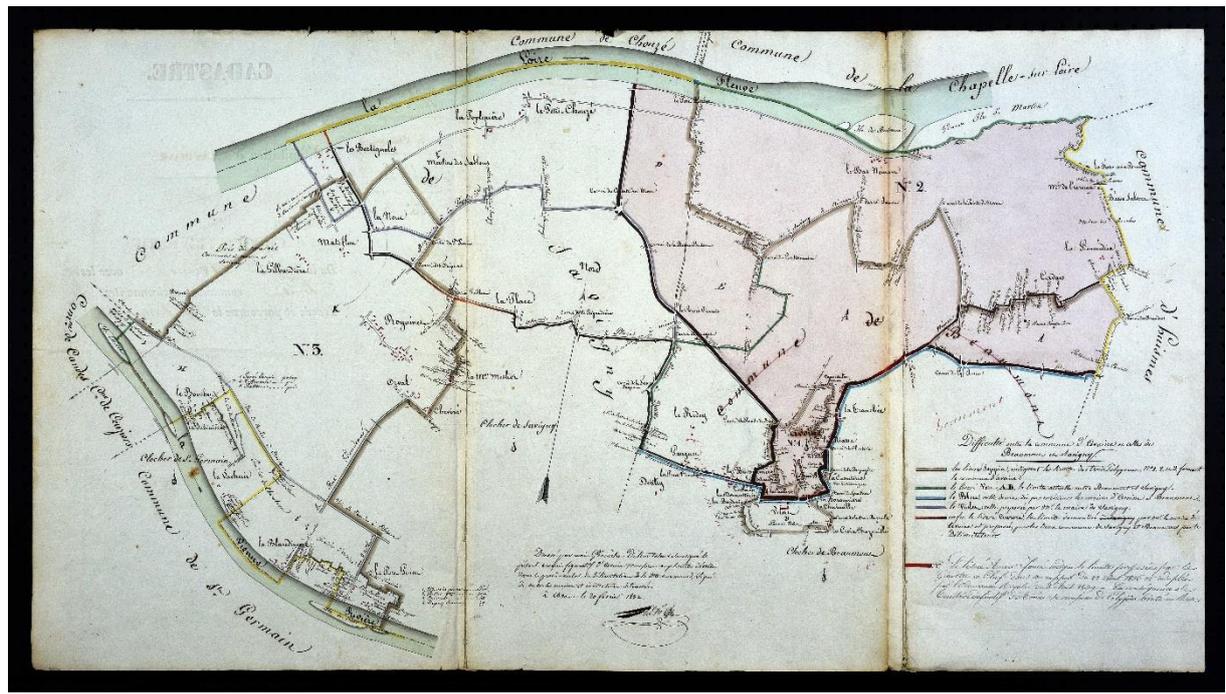
La création des communes

Par son décret du 11 novembre 1789, l'Assemblée constituante prévoit l'instauration d'une municipalité « dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ». Ce sont les anciennes paroisses, fiscales ou religieuses, qui servent de cadre à cette nouvelle circonscription administrative, la plus petite après le département, le district et le canton.

On trouve en sous-série 3P1 les procès-verbaux de délimitation des communes, dont certains comportent des croquis figuratifs. Ces documents ont été établis en préalable à la réalisation du cadastre.

Le procès-verbal de délimitation, accompagné du procès-verbal de division de la commune en sections du cadastre, indique les limites avec les communes voisines. Il est établi entre les maires des communes limitrophes. Tout comme les états de sections, les matrices et les plans, ces documents étaient établis en deux exemplaires conservés l'un à la direction des services fiscaux, l'autre dans les communes.

AD37 3P1/55 - Procès-verbal de délimitation de la commune d'Avoine, croquis figuratif - 1832



Gestion domaniale et fiscalité

Les plans terriers

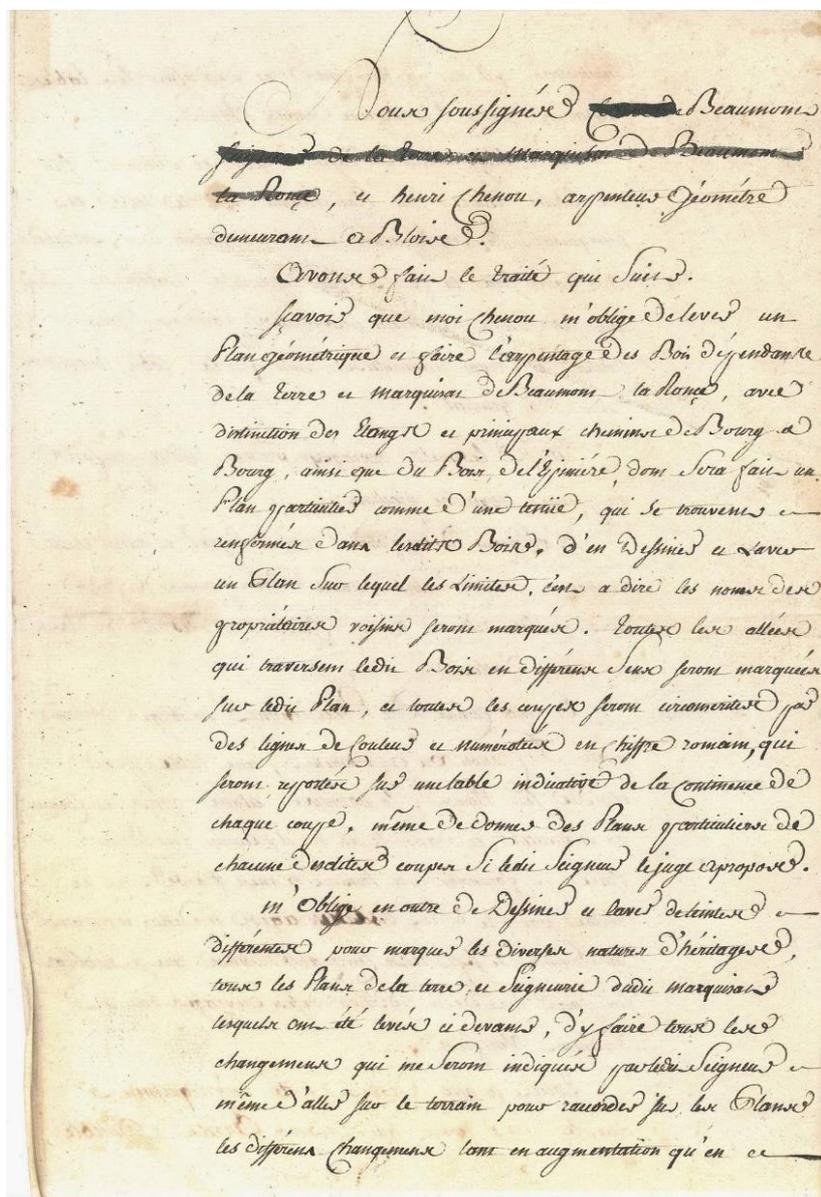
Les terriers (voir [plus haut](#)), instruments de l'administration seigneuriale, sont parmi les documents ayant le plus bénéficié des progrès de la cartographie au XVIII^e siècle. Les plans terriers se caractérisent alors par leur précision, leur lisibilité, leur fiabilité, la méthode « géométrique » qui l'emporte sur la méthode « visuelle » et l'emploi de nouveaux outils de mesure. La carte répond à la nécessité de se doter d'un instrument permettant de vérifier si tous les vassaux sont en règle.

Levé à la main et à l'encre, le plan figure les délimitations nécessaires pour préciser les prétentions des uns et des autres dans des contestations territoriales ou pour localiser des terres en vue de leur imposition. Un arpenteur mesure les parcelles accompagné d'un représentant du seigneur. En même temps, un clerc reçoit les déclarations des tenanciers et rédige le registre.

Soucieux d'augmenter leurs revenus et portés également par un goût nouveau pour la cartographie, les propriétaires se sont donc lancés dans la rédaction ou la réfection de terriers au cours du XVIII^e siècle. Ces documents ont été associés à la réaction

seigneuriale de la seconde moitié du XVIII^e siècle et regardés comme une mise à jour fiscale permettant aux seigneurs d'exiger des droits nouveaux. Au moment de la Grande Peur de 1789, les révoltes visant les châteaux avaient en particulier pour but de détruire les papiers légitimant le régime seigneurial.

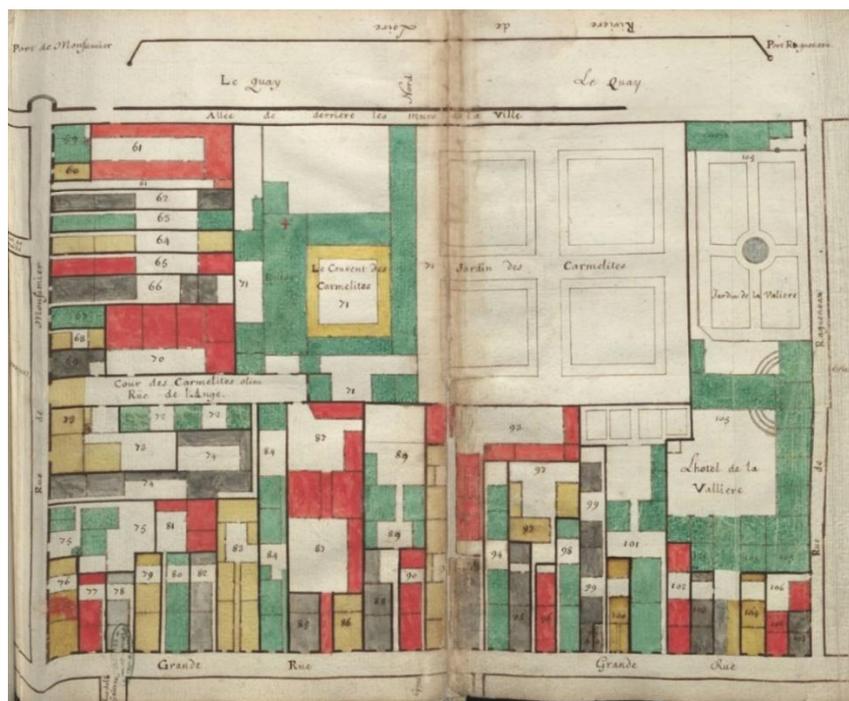
AD37 133J 339 – Fonds Beaumont. Levée du plan géométrique et arpentage des bois de la terre et marquisat de Beaumont-la-Ronce : traité entre Anne-Claude de Beaumont et Henri Chenou, arpenteur géomètre à Blois – 1770-1772.



L'arpenteur s'oblige en outre à « dessiner et laver de teintes différentes » tous les plans de la terre et seigneurie du marquisat qui ont déjà été levés, ainsi qu'à « dessiner, laver et sillonner, sur une échelle réduite, un plan général du marquisat », à se fournir en papier et à relier à ses frais les plans en forme d'atlas (ce qui n'a pas été fait). Le prix convenu pour ce travail est de 750 livres (un coût élevé) – qui sont payées à Henri Chenou en deux fois, en juillet 1771 puis septembre 1772 – ainsi qu'un logement chez M. de Beaumont, une table, la nourriture, l'éclairage, le chauffage et l'aide d'un homme pour ses travaux.

Même si le but premier de ces plans n'était pas de produire une cartographie fidèle au paysage, un terrier du XVIII^e siècle accompagné de ses plans permet de visualiser le paysage agraire mais aussi, par association à des registres plus anciens, de reconstituer l'environnement agricole aux siècles précédents. Souvent mis à jour lors des successions ou changements de tenancier, ils énumèrent les propriétaires précédents, qui peuvent être les propres parents du nouvel exploitant.

H 528 – Plan d'un quartier du fief du corps de l'abbaye saint Julien (extrait du terrier numérisé et en ligne) – 1761



Les plans de ce terrier sont plus figuratifs que géométriques mais sont très détaillés. Chaque parcelle, avec ses dépendances éventuelles (bâtiments, jardins...), est identifiée par une couleur et un numéro renvoyant à un article. On trouve dans chaque article le nom du tenancier et une description du bien, sa localisation et les tenanciers successifs.

Les plans terriers conservés aux Archives départementales viennent pour l'essentiel des grands établissements religieux, comme les abbayes de Marmoutier et de Saint-Julien (comme ici), les chapitres de Saint-Martin et de la cathédrale de Tours (**séries G et H**). D'autres séries de plans appartiennent aux archives des grands seigneurs possessionnés en Touraine (Béthune-Sully, Lavallière, Choiseul, Luynes, etc.). Leurs qualités esthétiques témoignent d'une intention démonstrative, ce sont de véritables tableaux montrant le pouvoir d'une famille (**série E**). Nicolas Poirier les a recensés dans un tableau où figurent aussi les plans conservés aux Archives nationales et à la Bibliothèque municipale de Tours : <http://a2t.univ-tours.fr/documents/20140610095139.pdf>

Les plans terriers, documents dépourvus de rigueur topographique à l'origine, sorte de cadastre privé, préfigurent d'une certaine manière le cadastre napoléonien - auquel il peut être intéressant de les superposer dans un système d'information géographique pour étudier l'évolution de l'occupation du sol.

Le cadastre napoléonien

C'est par deux décrets de 1791 que l'Assemblée constituante décide le levé d'un plan parcellaire du territoire mais c'est seulement sous l'Empire que la réalisation de ce projet est entreprise. Napoléon veut faire du cadastre à la fois un instrument juridique, pour établir la possession du sol, et un outil fiscal permettant de répartir équitablement les contributions foncières entre les citoyens. Pour asseoir au plus juste l'assiette fiscale, la levée du cadastre fait l'objet d'un arpentage rigoureux des parcelles et d'une triangulation qui confèrent à ce document une exactitude topographique souvent remarquable.

Les plans par masse de culture

En 1798, un décret prévoit la division en sections du territoire de chaque commune avec établissement d'un état de section et d'une matrice cadastrale. On s'arrête d'abord à l'idée d'un cadastre général « par masse de cultures ».

Un arrêté du 3 novembre 1802 ordonne l'exécution de ces plans dans 1800 communes réparties sur l'ensemble du territoire national et désignées par le sort, deux au moins et huit au plus par arrondissement. En Indre et Loire, 65 communes sont couvertes entre 1803 et 1807.

Le principe consiste, sur un plan établi à l'échelle de 1/5000^e, à diviser le territoire communal en masses circonscrites par des limites naturelles. Le plan ne représente pas le parcellaire en détail mais les masses des différentes natures de culture, désignées sur le plan par des couleurs : rose clair (vigne) ; vert foncé (pré) ; vert clair (bois, taillis, futaie) ; gris (terre inculte et terre vague), etc.

Les arpenteurs déterminent la superficie de chaque masse de culture et, par addition, celle du territoire communal. Les propriétaires des parcelles doivent indiquer la contenance de celles qu'ils détiennent dans chaque masse.

À l'intérieur de chaque masse, le système consiste à comparer la somme des déclarations de contenance parcellaire des propriétaires avec la surface mesurée sur le plan. Un coefficient de mise au point est déterminé à partir du résultat de la comparaison, appliqué ensuite dans les communes non cartographiées.

Ce procédé est vite abandonné à cause du manque de fiabilité du système déclaratif et de l'absence de possibilité de contrôle des contenances déclarées faute d'un plan

détaillé des parcelles. Il a cependant laissé de magnifiques documents en couleur, très instructifs sur l'état de la production agricole sous l'Empire.

AD37 3P2/35 – Tableau d'assemblage du plan par masse de cultures de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny - 1803



Le cadastre parcellaire

En 1807, Napoléon déclare au ministre du Trésor : « Un bon cadastre parcellaire sera le complément de mon Code [civil], en ce qui concerne la possession du sol. Il faut que les plans soient assez exacts et développés pour fixer les limites des propriétés et empêcher les procès. »

3P2/154 – Tableau d'assemblage de la commune de Montbazon – 1819.



C'est la loi de finances du 15 septembre 1807 qui est à l'origine du cadastre parcellaire français. Elle estime à plus de cent millions les parcelles à délimiter.

Le cadastre est géré par l'administration fiscale chargée des contributions directes et les travaux d'art sont confiés jusqu'en 1850 à un personnel spécial, le corps des géomètres du cadastre. Dans chaque département, un géomètre en chef est nommé par le ministère pour surveiller et vérifier les travaux. Ses assistants, polyvalents au départ, se spécialisent à partir de 1827 en triangulateurs, délimitateurs, etc.

En 1814, 90 000 communes et près de 37 millions de parcelles ont déjà été arpentées. À partir de la loi de finances du 31 juillet 1821, les opérations passent sous la responsabilité des conseils généraux et surtout des communes mais l'État continue à surveiller les travaux qui, pour la France continentale, sont achevés en 1850.

En Indre-et-Loire, ce cadastre parcellaire, appelé « ancien cadastre » ou « cadastre napoléonien », a été levé entre 1808 et 1837.

« Atlas d'Entraigues »

Cet atlas cadastral rassemble la totalité des tableaux d'assemblage communaux du cadastre napoléonien en 22 cartes cantonales à l'échelle 1/40000, au format grand aigle (environ 75 cm par 105 cm). Il est créé à l'initiative du préfet d'Entraigues, d'où son nom. Une telle entreprise n'est menée que dans quelques autres départements.

Ces plans, dressés pour chaque commune, comprennent, d'une part, le tableau d'assemblage présentant le territoire communal divisé en sections et, d'autre part, les plans de chacune des sections, désignées par une lettre. Le périmètre est constitué le plus souvent par des limites naturelles ou des voies de communication. Une section peut être représentée sur une feuille cadastrale unique ou bien sur plusieurs feuilles selon son étendue.

3P2/154 – Plan parcellaire de la section B2 de Montbazou – 1819.



La section B, trop étendue pour être représentée sur une unique feuille, est divisée en deux feuilles.

Chaque section est subdivisée en parcelles : « Une parcelle est une portion de terrain d'un seul tenant, située dans un même lieu-dit, présentant une même nature de culture et appartenant à un même propriétaire » (article 142 du *Recueil méthodique* de 1811). Chaque parcelle porte un numéro d'ordre. Les plans parcellaires sont généralement

rapportés sur des feuilles de format grand aigle (1,05 x 0,75 m). Les échelles les plus courantes sont le 1/2500^e pour les sections et 1/10 000^e pour les tableaux d'assemblage. Le plan parcellaire « est celui qui représente exactement le territoire d'une commune dans ses plus petites divisions, soit de culture, soit de propriétés » (article 129 du *Recueil méthodique*). Les plans parcellaires ne sont pas nécessairement orientés vers le nord.

Mode d'emploi sommaire

Grâce au plan parcellaire du cadastre napoléonien, repérez le n° de la parcelle sur laquelle portent vos recherches.

- Consultez l'état de section pour connaître le nom du propriétaire à la date de confection du cadastre.
- Consultez la table alphabétique de la matrice cadastrale, qui vous permettra de connaître le n° du folio de la matrice indiquant les parcelles dont cette personne a été propriétaire.
- Cette page renvoie elle-même vers le propriétaire suivant, et ainsi de suite.

Les dates indiquées ne sont pas celles des mutations mais de leur enregistrement par les services du cadastre. Une fois connue la succession des propriétaires, on peut accéder par la documentation hypothécaire aux transcriptions des actes notariés.

Pour aller plus loin : [Votre maison a une histoire](#), guide pratique réalisé par les Archives départementales d'Indre-et-Loire et la Chambre des notaires d'Indre-et-Loire.

Le cadastre rénové

Dès les années 1820, le cadastre est critiqué dans ses principes mêmes, la fixité des évaluations et l'immutabilité du plan. Plusieurs réformes se succèdent pour tenter de remédier à cette situation. La loi du 16 avril 1930 concrétise finalement ces efforts de révision et de rénovation et d'une conservation annuelle des plans. Dans bien des communes, cette rénovation n'est du reste accomplie qu'entre 1950 et 1970.

Pour en savoir plus,

Voir sur le site internet des Archives départementales le [répertoire méthodique du fonds des services du cadastre](#) par Romain Le Gendre

Un accueil personnalisé a lieu sur rendez-vous le mardi au Centre des archives contemporaines, à Chambray-lès-Tours, pour la consultation de la documentation cadastrale.

Les voies de communication

L'Atlas de Trudaine

L'Atlas est réalisé entre 1745 et 1780 sous la direction de Daniel-Charles Trudaine (1703-1769), administrateur des Ponts et Chaussées, et de son fils, Jean-Charles

Philibert Trudaine de Montigny (1733-1777), par de nombreux dessinateurs et ingénieurs. Contrairement à la carte de Cassini, imprimée, l'Atlas de Trudaine est resté manuscrit. Il offre le relevé de toutes « les routes, grands chemins et chemins de communication du Royaume » sur l'ensemble des généralités des pays d'élection, soit les deux-tiers du Royaume.

Consultation

L'Atlas de Trudaine, conservé aux Archives nationales, peut être consulté sur la base Archim : [planches de la généralité de Tours](#).

C'est dans ces territoires en effet que l'État est responsable de la répartition et la levée des impôts et de la gestion des routes alors que les pays d'état sont administrés de manière indépendante et disposent d'une autonomie fiscale leur permettant d'assurer l'entretien des routes. La carte des pays d'élection couverts est disponible sur la [base Archim des Archives nationales](#).

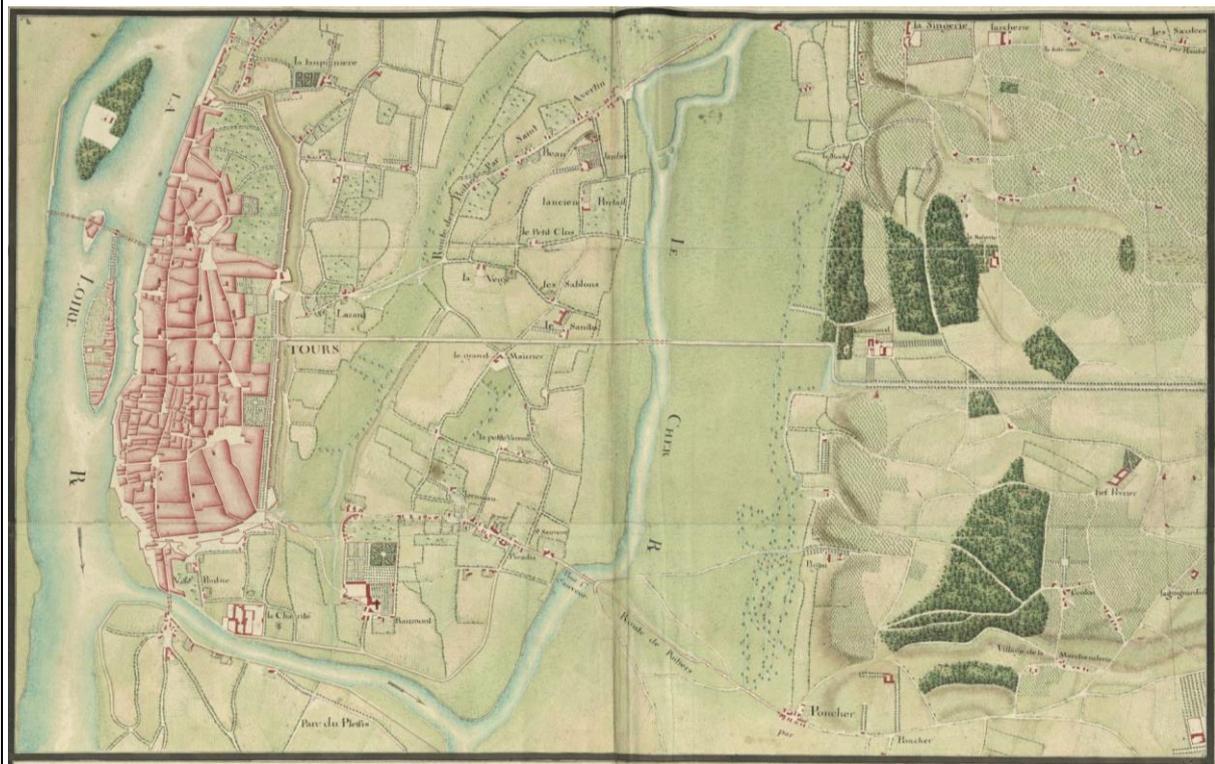
Pour la généralité de Tours, itinéraires traversant le territoire de l'actuel département d'Indre-et-Loire :

- Grande route de Paris à Tours par Blois
- Grande route de Paris à Tours par Chartres, Vendôme et Château-Renault
- Grande route d'Espagne par Tours passant par Montbazou, Sorigny et Sainte-Maure
- Grande route d'Espagne par La Haye
- Ancienne route d'Espagne, de Paris à Poitiers par Amboise, Loches et La Haye
- Chemin de Tours à Laval, par Le Lude, La Flèche et Sablé
- Chemin de Tours à Chinon et Loudun

Ces itinéraires ont été dessinés entre la première moitié des années 1740 et 1754 (source : Stéphane Blond, *op. cit.*)

L'atlas se compose de 3 000 grandes planches manuscrites et aquarellées, classées en 62 volumes. Il a pour but de cartographier finement les routes et leurs abords (pentes, ouvrages, franchissements de cours d'eau en particulier). C'est une carte très partielle puisque limitée aux grandes routes mais le relevé porte malgré tout jusqu'à 600 toises (soit un peu plus d'un kilomètre) de part et d'autre de la voie. Il renseigne donc non seulement sur le réseau routier mais aussi sur les paysages, les toponymes des lieux proches des routes dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Surtout, avec une échelle moyenne d'environ 1/8700^e, ces cartes sont dix fois plus précises que les cartes de Cassini.

AN CP/F/14/8505 – Atlas Trudaine, grande route d'Espagne, portion à partir de de Tours – 1745-1780.

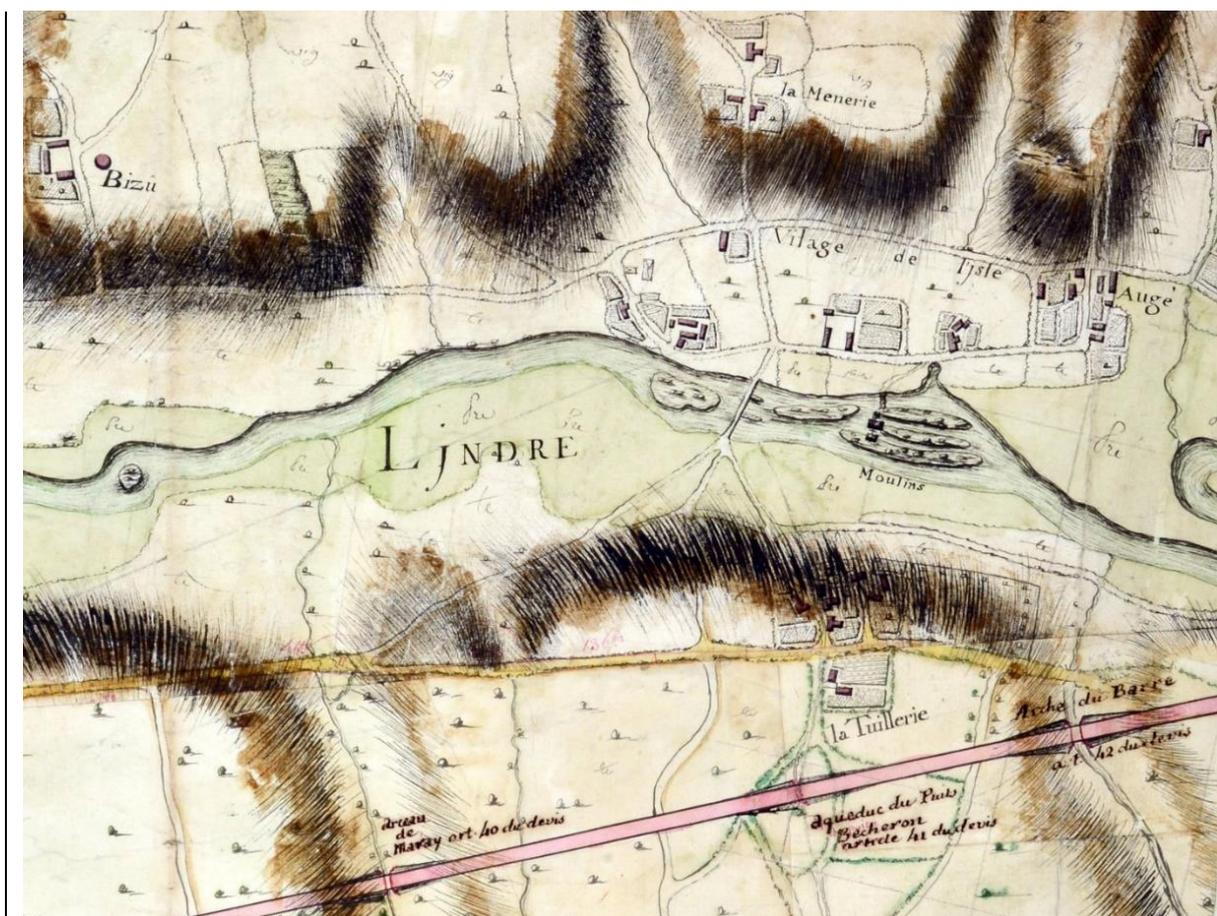


Le personnel des Ponts et Chaussées de toutes les intendances est mobilisé. Comme pour la carte de Cassini, dont les travaux sont ici réutilisés, le procédé de triangulation n'est appliqué qu'à des points fixes majeurs du territoire, comme les clochers ou les tours. Les opérations de levé aboutissent à la réalisation d'une minute, qui est envoyée à Paris, où le dessin final des cartes est assuré par des dessinateurs spécialisés.

La construction et l'entretien des routes (XVIII^e-XIX^e siècles).

Le corps des Ponts et Chaussées est créé en 1716 pour construire et entretenir les routes du royaume. À l'origine, ce corps ne comporte qu'un ingénieur par généralité (alors au nombre de 21), assisté de sous-ingénieurs. Le corps, qui s'étoffe au cours du siècle, est rattaché au Contrôleur général des finances.

AD37 C188 – Plan détaillé de la route de Tours en Berry par Saint-Avertin, Cormery, La Fau, Azay-le-Brûlé, Chambourg, Loches, Perrusson (détail au niveau de l'Île-Auger près de Chambourg-sur-Indre) – XVIII^e s.



On remarque sur ce beau plan les hachures représentant le relief ainsi que le souci du détail dans le tracé des bâtiments. La nature des terrains est également notée.

Les ingénieurs, dont la formation initiale a d'abord été assez sommaire, ont désormais des compétences scientifiques comparables à celles des ingénieurs du Génie militaire. Cette évolution s'explique en partie par la création de l'École polytechnique en l'an III (1794). L'administration des Ponts et Chaussées se développe ensuite avec l'apparition d'inspecteurs, d'ingénieurs en chef, d'ingénieurs ordinaires... C'est ce corps qui va remodeler le réseau routier au cours du XIX^e siècle.

La loi du 21 mai 1836 marque la naissance de l'organisation vicinale. Elle distingue :

- La voirie communale non classée (chemins ruraux, voirie communale) dont la construction et l'entretien restent entièrement à la charge des communes.
- Les chemins vicinaux classés (chemins de grande communication, chemins d'intérêt commun et chemins vicinaux ordinaires) gérés grâce aux subventions du Conseil général mais placés sous le contrôle du préfet.

AD37 C 252 – « Plan géométrique du pont et faubourgs d'Azay-le-Rideau » (détail) – août 1785

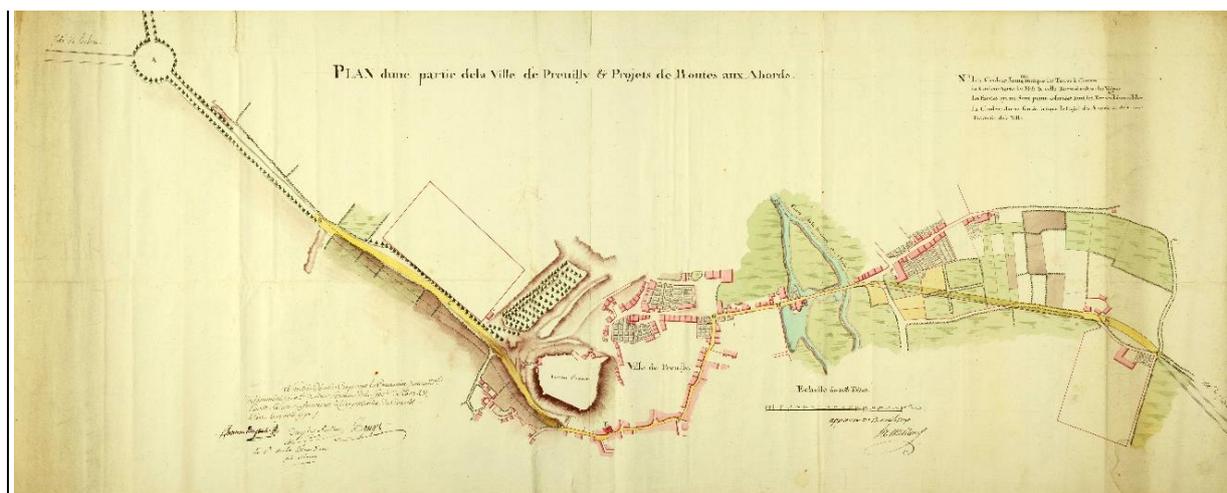


De part et d'autre de la route, les maisons sont dessinées avec beaucoup de détails, dont le nom du propriétaire, une information qui peut aujourd'hui être utile pour des recherches immobilières.

La loi du 10 août 1871 permet à chaque département de se doter d'un service vicinal chargé de la construction et de l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun et des routes départementales.

Deux services, placés sous le contrôle du Conseil général et du préfet, sont chargés de la construction et de l'entretien des routes départementales : les Ponts et Chaussées, qui ont également en charge les routes nationales (archives classées dans la sous-série 2S), et le service vicinal (archives classées dans la sous-série 3O).

AD37 C196 – Projet de route aux abords de Preuilly – 1790.



La sous-série 2S des Archives départementales, routes et ponts, concerne la grande voirie, c'est-à-dire les routes nationales et départementales, jusqu'en 1873. À partir de cette date, le Conseil général d'Indre-et-Loire transfère le service des routes départementales au service vicinal puis décline, en 1877, toutes les routes départementales en chemins vicinaux.

Le décret-loi du 14 juin 1938 regroupe les chemins de grande communication et chemins d'intérêt commun avec les routes départementales pour former la catégorie des chemins départementaux (CD), propriété du département et cessant alors d'être à la charge des communes.

Outre les plans d'alignement, abordés plus loin, le service vicinal a produit des cartes cantonales, sur fond de l'atlas cadastral d'Indre-et-Loire, avec une mise en couleur des différents types de voies. Il existe à partir des années 1880 une « carte du Service vicinal » au 1/100 000^e, carte topographique nationale commandée par le ministère de l'Intérieur. C'est une réduction colorisée de la carte d'état-major monochrome au 1/80 000^e. Elle se compose de 602 feuilles comportant le cachet en relief du Service vicinal.

Le découpage de la carte s'effectue à l'échelle du canton. Les limites communales ainsi que la population de chaque commune apparaissent sur la carte. La polychromie permet de faire ressortir les voies de communication (en rouge) dont l'entretien et la gestion relèvent du service vicinal : routes nationales et départementales, chemins de grande communication, d'intérêt commun et chemins vicinaux ordinaires.

L'aménagement des villes

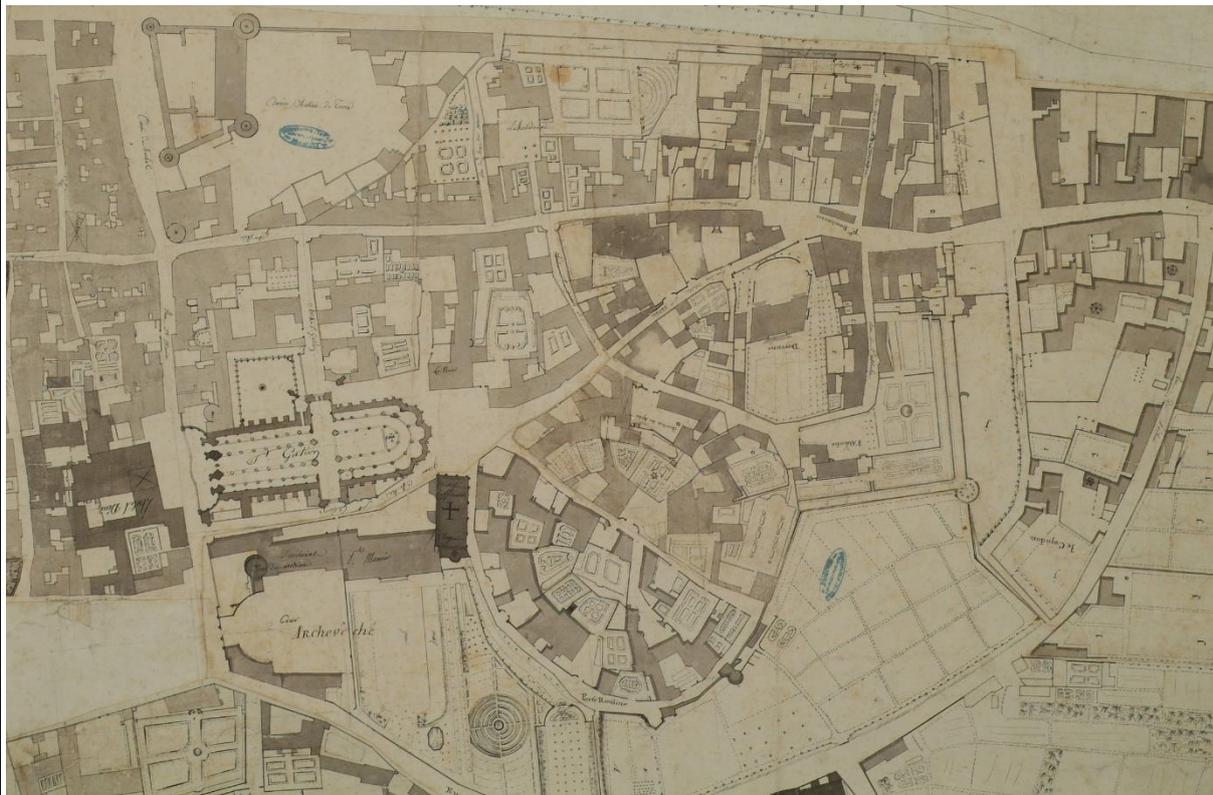
AD37 H199 – Plans de domaines de la chartreuse Notre-Dame et Saint-Jean du Liget (Premier plan, détail) – XVIII^e siècle.



On trouve dans les séries anciennes quelques plans de villes et villages, notamment dans les terriers. Ce plan d'un domaine de la chartreuse du Liget présente ainsi une représentation du bourg de Manthelan. Se mêlent ici représentation géométrique de l'espace et vue cavalière, comme souvent dans les plans anciens, ce qui permet de saisir la physionomie des maisons.

Une série à part

AD37 V/1.1.5. – plan de la ville de Tours roulé (détail) – XVIII^e siècle



Ce grand plan de la ville de Tours offre une vue intéressante et très précise de la physionomie de cette ville au XVIII^e siècle. On voit sur ce détail l'ancien amphithéâtre romain à proximité duquel seront, bien des années plus tard, construites les Archives départementales. La cathédrale est également bien visible ainsi que le château et l'hôtel-Dieu.

En Indre-et-Loire on a, par exception au plan de classement normal des archives départementales, rassemblé dans une série spécifique des plans datant pour la plupart des XVIII^e et XIX^e siècles. Certains sont classés par commune sous les cotes IV/1 à 58 (et V/1 à 12 pour la ville de Tours). Il s'agit de plans de ville, mais aussi de territoires communaux, de domaines privés, de bâtiments, etc. Un inventaire détaillé de cette série est disponible en salle de lecture. Ces plans sont généralement issus des archives publiques (séries anciennes et modernes), ce qui explique leur très grande variété.

AD37, 39Fi4, planche 1, plan général de la citadelle de Loches - 1855



Les AD37 conservent sous la cote 39 Fi 4 un magnifique album composé de plans et dessins de la citadelle de Loches dressés en 1855 par l'architecte de la ville de Loches Ferdinand Collet. Cet album était destiné à illustrer un rapport demandé par le Conseil général et le Préfet sur l'état de la citadelle et sur les empiètements commis sur les propriétés du département.

Les plans d'alignement

L'alignement est un des moyens juridiques utilisés par l'administration pour moderniser et élargir les voies publiques. Les principes en ont été définis pour la première fois au début du XVII^e siècle. La protection de la voirie publique contre les empiètements privés est une préoccupation constante des rois de France, notamment pour assurer la sécurité publique, faciliter la circulation, puis pour embellir les villes. Les alignements, d'abord imposés à des particuliers, seront remplacés par le plan général d'alignement rendu obligatoire pour toutes les villes en 1807. La servitude d'alignement est une création du Premier Empire : la loi du 16 septembre 1807 prévoit que, dans toute ville de plus de 2 000 habitants, un plan d'alignement indiquera dans chaque rue la ligne que les façades ne peuvent dépasser.

La législation relative aux immeubles menaçant ruine correspond au souci de garantir la sécurité publique et résulte de l'insuffisance du Code civil quant à la responsabilité des propriétaires du fait des choses : le danger que ces bâtiments font courir aux

usagers de la voie publique justifie la prescription par le maire de travaux de démolition ou de réparation aux propriétaires.

La ville est alors un endroit sale, sans aucun système collectif de ramassage d'ordures ni d'égout. Dès la Révolution française, les conditions d'habitat lamentables sont invoquées comme cause de mortalité. Les épidémies de choléra de la première moitié du XIX^e siècle confortent les contemporains dans l'idée que les maisons et îlots insalubres sont un facteur de morbidité et doivent donc être détruits.

AD37 3O1823/19 - Plan d'alignement de la ville de Loches – 1849.



Ce dessin commencé par Pierre Murison commissaire-expert de l'arrondissement de Loches [entre 1815 et 1831], a été complété par son successeur Alfred-René Pescherard [entre 1831 et 1842]. Les plans d'alignement sont un peu les ancêtres des plans d'urbanisme actuels.

L'hygiénisme est à l'origine du logement social construit dans des quartiers séparés. Sous l'influence de ce mouvement "progressiste", une première loi est votée le 13 avril 1850 permettant l'expropriation et la démolition des îlots et immeubles insalubres.

Sont instituées les premières commissions municipales d'assainissement des logements pour repérer les immeubles et îlots insalubres et proposer aux conseils municipaux un plan d'action.

Mais il faudra attendre la grande loi de 1902, base actuelle de notre code de la santé publique, pour que soient institués le règlement sanitaire communal obligatoire, les premières autorisations de bâtir, les arrêtés d'insalubrité individuels, les travaux d'office en cas de défaillance du propriétaire, etc.

Les plans d'alignement aux Archives départementales

Au XIXe siècle, des plans d'alignement ont été réalisés pour les principales villes d'Indre-et-Loire. Ces documents, qui se présentent souvent sous forme d'atlas, permettent de connaître l'état du bâti au moment de leur confection. On y trouve reliés le procès-verbal des opérations, un plan d'ensemble et des plans particuliers.

Cote	Commune
3Ø/1692PL	Amboise : plan d'alignement, 1829-1835.
3Ø/1695PL	Artannes : plan, 1866.
3Ø/1697PL	Athée-sur-Cher : plan du bourg, 1839.
3Ø/1716PL	Bléré : plan d'alignement, 1844
3Ø/1738PL	Chambourg : 2 plans de ponts sur l'Indre, 1818 et 1824.
3Ø/1772PL	Cormery : plan d'alignement par MM. Collet père et fils, 1863.
3Ø/1807PL	L'Île-Bouchard : plan, 1825.
3Ø/1823PL	Loches : plan d'alignement et d'embellissement de la ville de Loches, 1842.
3Ø/1845PL	Montbazou : plan d'alignement, 1866.
3Ø/1847PL	Montlouis : plan d'alignement, 1864.
3Ø/1918PL	Sainte-Maure : plan d'alignement, 1860.
3Ø/2023PL	Tours : plan d'alignement de Tours intra-muros, 1818, comportant un plan général et 19 feuilles par quartier.
3Ø/2024PL	Tours : plan d'alignement d'une partie de la banlieue de Tours, 1851.
3Ø/2025PL	Tours : plan d'alignement de la section de Saint-Etienne, 1864.
3Ø/2026PL	Tours : plan de nivellement de la section de Saint-Etienne, 1866.

Faire la guerre

La naissance de la science cartographique doit beaucoup aux exigences de la guerre ([voir plus haut](#)). La plupart des cartes militaires sont à l'origine destinées à préparer des opérations qui auront lieu à brève échéance.

Elles sont l'œuvre de spécialistes qui savent repérer les informations essentielles, y compris dans ces conditions périlleuses. En temps de paix, on dresse les cartes des zones frontières et des places fortes pour assurer la défense ou préparer une offensive. À grande échelle, ces cartes deviennent des substituts du terrain. Pendant les campagnes, des cartes gravées sont aussi élaborées pour l'information du public.

Les Archives départementales ne conservent que peu de cartes militaires, les fonds de l'armée se trouvant pour l'essentiel au Service historique de la défense, mais aussi aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale de France.

Les cartes militaires avant la Révolution

AD37 25 J 25/21 – Plan de la baie de Mogador – 1^{er} tiers du XVII^e siècle.



Cette carte dressée sur la côte marocaine dans la baie de Mogador, où s'élève aujourd'hui la ville d'Essaouira, appartient au fonds d'archives de la famille de Rasily conservé aux AD37.

Né en 1587 au château des Eaux-Melles non loin de Loudun et de Chinon, Isaac de Razilly est l'un des grands marins français. Formé à la meilleure école navale de son temps, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il acquit la science de la navigation et du combat naval dans les années 1600 au cours de plusieurs « caravanes », campagnes de police maritime le long des côtes d'Afrique du nord à la recherche des pirates et des corsaires barbaresques qui faisaient régner la terreur en Méditerranée. Isaac de Razilly conduisit cinq expéditions sur les côtes du Maroc au début du règne de Louis XIII.

La carte est orientée vers l'est, face à la côte. Le nord est indiqué par une rose des vents en bas à droite. Des chiffres portés sur la carte mesurent la profondeur de l'eau en brasses (un peu plus d'1,60 m) correspondant à l'envergure des bras d'un poignet à l'autre. On jetait à l'eau une ligne lestée de plomb, la sonde, et on la remontait du fond en comptant le nombre de fois qu'il fallait ramener la ligne d'un poignet à l'autre. On obtenait ainsi la profondeur en brasses.

La carte d'état-major

Consultation en ligne :

- Géoportail de l'IGN : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> ou <http://remonterletemps.ign.fr/>
- Site internet <https://www.geohistoricaldata.org/> : carte d'état-major (en cours de vectorisation)

En 1793, la Convention décide de transférer les planches et feuilles de la carte de Cassini au Dépôt de la Guerre, dont dépendent les ingénieurs géographes militaires. Les cartes de Cassini sont considérées comme des biens nationaux, des outils stratégiques. Désormais, ce sont les ingénieurs militaires qui mettent à jour les planches de cuivre qui ont servi à publier la carte de Cassini. Cet exercice trouve vite ses limites, les planches s'abîmant à force de corrections.

Dès le retour des Bourbons, l'État décide de mettre en chantier une nouvelle carte générale. Les minutes sont tout d'abord à l'échelle 1/10 000, puis au 1/40 000^e et les feuilles gravées au 1/80 000^e. La projection utilisée est due au chevalier Bonne, qui a rédigé en 1808 pour Napoléon un mémoire sur l'élaboration d'une nouvelle carte de France.

À l'origine il est prévu de corréler la carte générale projetée avec les plans cadastraux mais en réalité ces deux entreprises cartographiques ne communiqueront guère.

Commencée en 1818, l'exécution de la carte est confiée par une ordonnance royale de 1827 au Dépôt de la Guerre. On procède d'abord à une nouvelle triangulation de la France. Ce sont des officiers d'état-major qui réalisent les levés, achevés en 1866. L'édition elle-même est terminée en 1880. La carte d'état-major est alors composée de 273 coupures rectangulaires monochromes à l'échelle 1/80 000 gravées sur cuivre.

Les AD37 conservent une vingtaine de cartes d'état-major dans la série des plans cotés en chiffres romains pour les zones de Tours, Amboise, Chinon et Loches (cote I/6).

Si l'échelle est très proche de la carte de Cassini, la nouvelle carte apporte plusieurs innovations majeures :

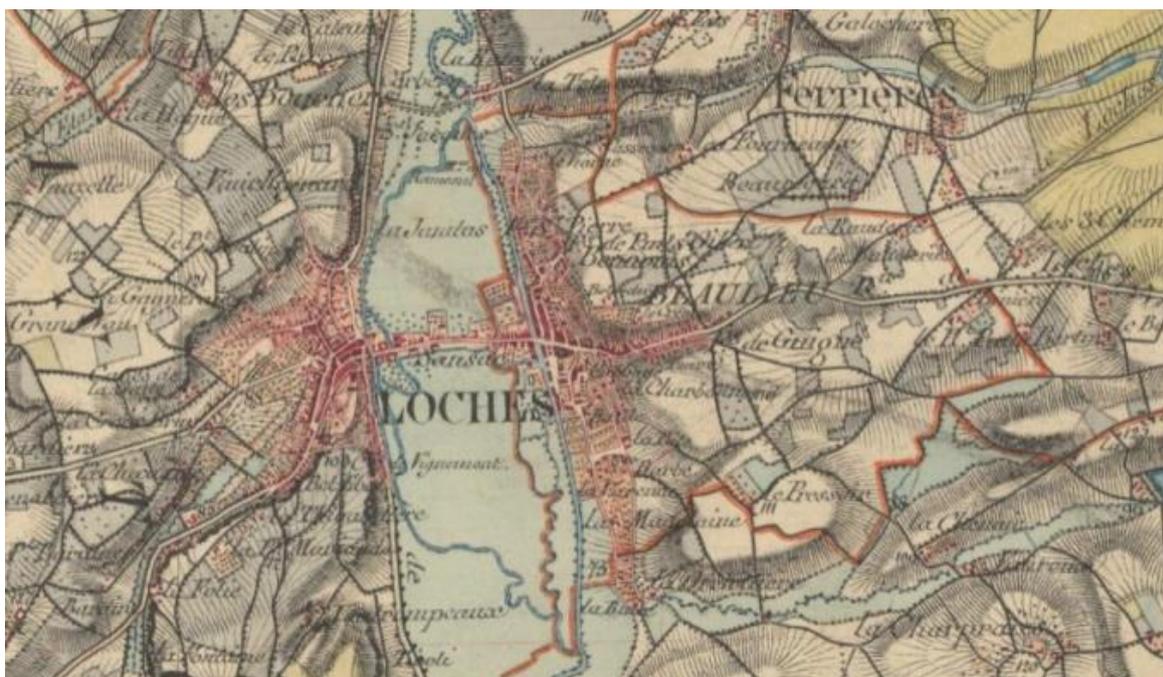
- **Le nivellement** réalisé à l'éclimètre, boussole munie d'un niveau et d'une lunette mobile, qui permet de combiner des mesures de planimétrie (des mesures d'angles et de distances horizontales) avec des opérations de nivellement, c'est-à-dire de relevé des altitudes.

Un éclimètre de la galerie des instruments de l'IGN. Source : Wikimedia Commons.



- La **représentation du relief**, selon un procédé décidé par la Commission de topographie en 1802 : tracées dans le sens de la plus grande pente, des hachures symbolisent le relief. Malgré la présence de points cotés sur la carte, on ne peut cependant connaître l'altitude exacte d'un point quelconque du document final.
- La **qualité de la gravure et la normalisation des caractères et signes conventionnels**.

AD37 I/6.19, feuille XIV-20 de la carte d'état-major, secteur de Loches, 1/100 000^e, tirage de 1911 édité par la Librairie Hachette



Le nivellement général de la France

En 1857, Paul-Adrien Bourdalouë (1798-1868), ingénieur des Ponts et Chaussées, reçoit la charge de réaliser un nivellement général de la France, avec deux degrés de précision : un nivellement de haute précision (lignes de bases constituant l'ossature nationale) et un nivellement de détail qu'on appelle le « nivellement général des

départements ». Ces travaux sont particulièrement utiles pour l'aménagement des voies ferrées, des canaux et routes qui se multiplient alors.

La réalisation de ce réseau s'échelonne de 1857 à 1864 par la mise en place de 15 000 repères en fonte sur tout le territoire national. On constate lors de ce travail que la mer Méditerranée est de quelques centimètres plus haute que l'océan Atlantique. Directeur du service chargé du nivellement général de la France, Charles Lallemand (1857-1938) améliore ensuite et densifie le réseau Bourdalouë.

Dès le milieu du XIX^e siècle, des cartes adaptées de la carte d'état-major voient le jour :

- type 1889 : des considérations économiques conduisent à fractionner les feuilles en quatre quarts, ce qui porte le nombre de coupures de 273 à 1 092. Généralement la date de la carte se trouve en bas à droite. Par exemple l'inscription « 3024 » signifie « mars 1924 ».
- en 1898 deux évolutions majeures : changement d'échelle, du 1/80 000 au 1/50 000, et changement de projection : on utilise désormais la projection Lambert du nouveau système géodésique français, et non plus la projection Bonne. On fera quatre types de cette nouvelle carte en 1900, 1922 et 1972, avec différents jeux de couleurs.

Les cartes d'état-major sont d'une grande exactitude, les formes du bâti y sont rendues avec précision, les caractères sont normalisés. La carte d'état-major constitue le point de départ d'une nouvelle carte topographique de la France, qui sera achevée par l'Institut géographique national en 1980.

Il existe dans les fonds conservés aux Archives départementales une multitude d'autres cartes, souvent encore présentes dans leurs séries d'origine. Ces documents témoignent du souci croissant des pouvoirs publics de mieux connaître le territoire pour l'aménager de la meilleure façon.

Les toponymes

La façon la plus simple de se repérer dans l'espace est de nommer les lieux : villes, villages, parcelles, bois, chemins, cours et plans d'eau, reliefs... Ces noms jouent, selon les mots de Stéphane Gendron « le rôle des vieilles bornes de délimitation ». On décrit un territoire en nommant ses limites et non en les traçant sur une carte comme on a pu le voir. Pour que ce système de références soit efficace, il faut qu'il soit commun à une communauté linguistique et culturelle.

La toponymie est la science qui a pour objet l'étude de l'origine et de la signification de ces noms de lieu. Cette analyse donne non seulement une idée sur l'histoire du peuplement d'un lieu (le toponyme peut être d'origine gauloise, romaine, germanique...) mais aussi sur les diverses activités humaines (agriculture, industrie, voies de communication...) ou l'évolution des paysages.

De nombreuses études de toponymie ont été menées sur la Touraine ou plus généralement sur la région. Les quelques éléments historiques présentés ci-dessous sont largement empruntés aux travaux de Stéphane Gendron cités en bibliographie.

La formation des toponymes

Les toponymes que nous connaissons actuellement en France ont des origines variées renvoyant à différentes périodes de notre histoire. Une fois créés, les toponymes ne restent pas figés dans une forme. Les évolutions linguistiques, l'instabilité de la graphie, expliquent les transformations importantes des toponymes dans le temps, quand un lieu n'est pas tout simplement rebaptisé. Tout toponymiste doit en effet avoir de solides connaissances linguistiques pour identifier l'origine des toponymes (origine indoeuropéenne, gauloise, latine...) et expliquer leur transformation progressive, par exemple pour passer de *Briotreide* à Bléré.

Toponymes indoeuropéens

Certains noms ont une origine très ancienne, celtique voire préceltique (on dit aussi indoeuropéenne). Les toponymes indoeuropéens sont particulièrement représentés

dans les noms de cours d'eau et de reliefs comme dans le cas de la Loire (de *leg-* ou *lig-* « eau stagnante »).

Toponymes gaulois

Ils sont assez courants bien que les connaissances sur cette langue soient imparfaites. Les toponymes d'origine gauloise renvoient tout autant à des éléments naturels qu'à des constructions humaines. Voici quelques exemples de vocables courants :

- *Dunum* « forteresse » et parfois « mont » qui a notamment donné Châteaudun
- *Briva* « pont » qui a donné Brives ou Bléré (de *Bri(v)otreide*, « bout du pont »)
- *Ritu* « gué » qui a donné Chambord (de *Cambort* issu de *Cambo-rito* « gué sur une courbe »)
- *Belsa* « plaine » qui a donné Beauce
- *Barro* « hauteur » qui a donné les toponymes « Bar » comme Bar-le-Duc ou, plus près d'ici, Barrou (à moins que l'origine soit *barraou* « petit baril »).
- *Magos* « marché » et par extension « lieu, endroit », on le retrouve dans Bournan, *Burnomagus* « lieu de la source » (*borna* « source »)
- *Uxo* « haut » qu'on retrouve dans Ussé.
- *Var* « eau » qui a notamment donné la région du Véron située au confluent de la Vienne et Loire.

Les Gaulois s'installent dans nos régions à partir du X^e siècle avant notre ère mais la langue gauloise subsiste jusqu'au V^e siècle de notre ère au moins, avant d'être supplantée par le latin. Il n'est donc pas possible de savoir la date de formation d'un toponyme gaulois, celui-ci pouvant avoir été créé avant ou après la conquête romaine.

Ainsi le terme gaulois *dunum* « forteresse » entre dans la composition de certains toponymes latins comme pour *Caesarodunum* (« forteresse de César »), ancien nom de la ville de Tours. Les noms des peuples gaulois ont également laissé d'importantes traces sur les noms des villes. Ainsi, nombre de nos villes actuelles, la plupart étant actuellement des préfectures ou sous-préfectures (ce qui en dit long sur la permanence du maillage territorial au cours des siècles), tiennent leur nom de ces peuplades. L'antique *Caesarodunum* est ainsi progressivement appelée *civitas Turonorum* au Bas-Empire, ce qui donnera ensuite Tours. De même *Segodunum* est

appelée *civitas Rutenorum* à la fin du IV^e siècle puis *Rutenis* et enfin Rodez de nos jours. On pourrait ainsi multiplier les exemples (Paris, Cahors, Amiens...).

La religion des Gaulois, mal connue, a cependant laissé quelques traces. Le dieu *Belenos* a ainsi donné Beaune et on retrouve dans Balesmes (aujourd'hui Descartes) la déesse *Belisama*.

Toponymes gallo-romains

Beaucoup de toponymes gallo-romains traduisent la naissance de grands domaines ruraux suite à la conquête romaine. Ainsi le suffixe *-acus* ou *-(i)acum*, le plus présent en France, a généralement servi à des noms de lieux construits à partir de noms de personnes (sous-entendu « le domaine de... »). Ce suffixe a donné différents résultats en Gaule selon les idiomes. Il s'est ainsi mué en *-é* ou *-ay* dans l'ouest où on trouve aussi le *-ec* (ex. Ruffec). Ce type de toponyme est très fréquent en Indre-et-Loire. On le retrouve probablement dans Azay (d'*Asiacus*, « domaine d'*Asius* ») et plus certainement dans Civray (de *Severiacum*, « domaine de *Severus* ») ou Chouzé (de *Causiacum*, « domaine de *Causius* »). Le suffixe *-iacum* ne renvoie cependant pas toujours au nom d'une personne mais parfois à un nom descriptif. Neuillé et Neuilly sont certainement issus de *novalia*, « terre nouvellement défrichée », et non d'un nom de personne.

Les noms d'origine latine renvoient souvent :

- Aux noms géographiques (Conflans de *confluentes* « confluent » ou Aix de *aquis* « aux eaux » pour les villes thermales).
- Aux activités humaines et plus particulièrement aux voies de communication (*compendium* « raccourci » a donné Compiègne sur la voie romaine Beauvais-Soissons). Sepmes trouverait son origine dans *septimis (millibus)*, « septième (mille) ». La commune se situant environ à 7 milles romaines de la frontière entre les *Turones* et les *Pictavi*. Etableaux vient quant à lui de *Stabulum* « étable » puis par extension « relais », sans doute parce qu'il s'y trouvait une auberge ou relais pour les voyageurs avec leurs bêtes.
- Aux divinités ou lieux de culte (Port-Vendres vient de *portus Veneris* « port de Vénus »).

Toponymes germaniques (VI^e-X^e siècles)

Les différents peuples germaniques qui s'installent en Gaule à partir du V^e siècle ont également laissé leur empreinte dans la toponymie, plus ou moins marquée selon les régions. Les toponymes germaniques sont sans surprise très présents de la Normandie à la Bourgogne en passant par le nord, la Lorraine et l'Alsace. On en trouve également beaucoup dans le Sud-Ouest où les Wisigoths se sont implantés.

L'influence germanique est plus ténue dans l'Ouest mais pas absente pour autant. Les noms de personnes d'origine germanique ont marqué la toponymie de la même manière que les anthroponymes latins. Ainsi Louestault, *Loistaut* en 1199, vient probablement du nom de personne Logistald. La présence de noms à consonance germanique n'est pas nécessairement le signe de la présence de notables francs mais plutôt la marque de l'influence germanique, les notables romans ayant tendance à adopter les noms germaniques, une mode qui perdure jusqu'au X^e siècle.

D'autres toponymes attestent de la présence des peuples germaniques comme La Bourgonnière, qu'on trouve aussi bien à Joué-lès-Tours qu'à Véretz, qui peut provenir soit de la présence d'un campement de Burgondes, soit de la présence d'une personne d'origine burgonde. De même certains toponymes rappellent la présence de Bretons, ce peuple celtique de Grande-Bretagne fuyant les raids saxons. Bertignolles, village de Savigny-en-Véron, est sans doute un témoignage de cette présence car les Bretons ne se sont pas contentés de s'installer dans la Bretagne actuelle mais ont également trouvé refuge dans la vallée de la Loire.

Toponymes médiévaux (XI^e-XV^e siècles)

Les toponymes médiévaux sont les plus nombreux. C'est en effet entre le XI^e et la fin du XIII^e siècle que se forment la plupart des toponymes. Après cette période, il ne sera plus apporté que des changements mineurs, portant sur des noms de domaines ou de lieux-dits. C'est une période de grande croissance démographique jointe à une plus grande stabilité des populations. Les caractéristiques de ces toponymes sont assez marquées :

- Généralisation des articles définis. De Ports, toponyme d'Indre-et-Loire attesté au VIII^e siècle (lu latin *portus* « passage ») on passe aux nombreux Le Port.

- Glissement d'une construction germanique de forme déterminant + déterminé (ex. Neuville) à une forme déterminé + déterminant (ex. Villeneuve).

Certains toponymes ayant été recomposés à la nouvelle mode, il est cependant délicat de dater un toponyme en se basant uniquement sur ces éléments.

Nombre de toponymes médiévaux renvoient aux éléments défensifs qui marquaient le paysage féodal. On retrouve ainsi de nombreux « château » qui peuvent se trouver seuls, accolés à un nom de personne comme dans Château-Renault ou Châteauroux (*Castrum Radulphi* en 1173 « Château de Raoul »), au nom d'un village voisin, d'une rivière, d'une région ou par un adjectif comme Château-Gaillard (« Château imprenable »). D'autres termes renvoient à la défense comme « ferté » (de *firmus* « ferme, solide »), « garde » (mot d'origine germanique désignant une tour de garde) ; « *plessis* » (en ancien français désigne un lieu protégé par des haies de branchages entrelacés), « roche » (les châteaux étant soulevés élevés sur des promontoires rocheux comme à Rochecorbon où s'élevait le château de la famille Corbon), « bretèche » (renvoie à un ouvrage avancé de fortification), « tour », « mur », « motte » ...

L'époque médiévale est aussi celle des défrichements et de l'expansion démographique. Nombreux sont les toponymes évoquant les défrichements comme Les Essards, *essart* désignant en ancien français un lieu défriché. Les toponymes « Défroc », « Arraché », « Souches », « Brûlés »... attestent aussi de ces actions de l'homme pour gagner des terres sur la forêt. Les « Villeneuve » sont ainsi nombreux. Ils datent généralement des XI^e-XIII^e siècles.

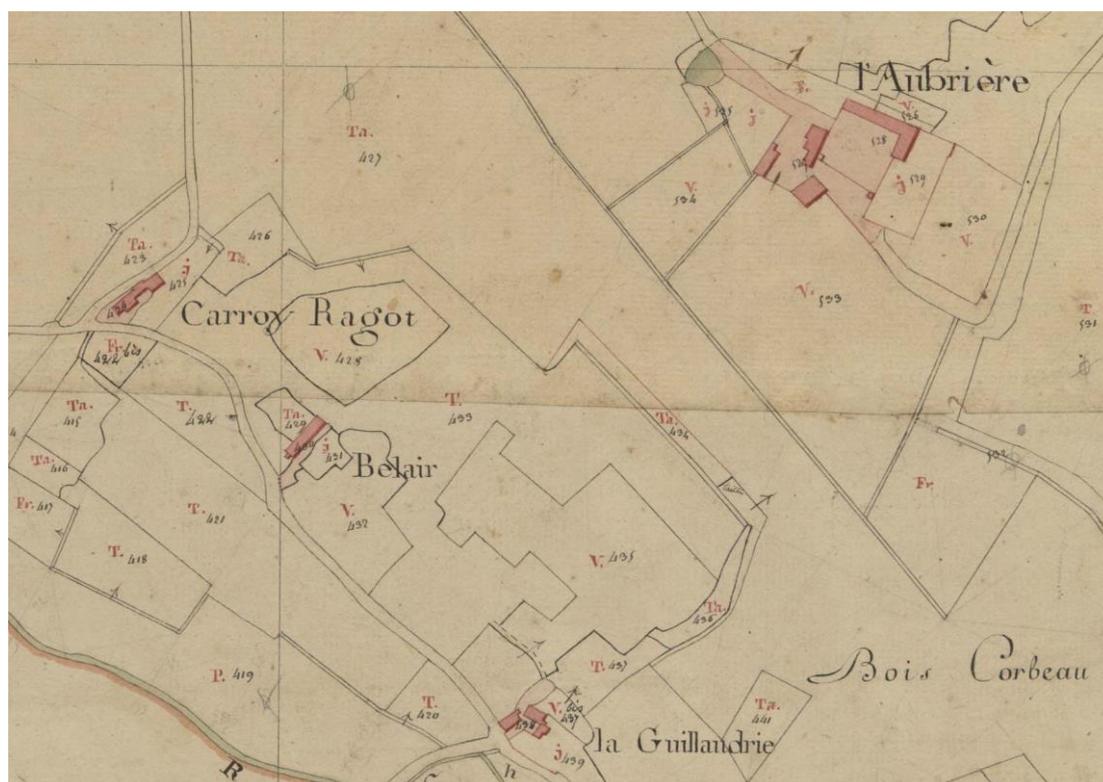
Les croisades ont aussi laissé leur trace, ténue, dans la toponymie. « Jéricho » à Saint-Pierre-des-Corps ou « Sion » à Saint-Christophe-sur-le-Nais sont des noms apportés par d'anciens croisés ou des ordres religieux militaires. L'influence de ces derniers se traduit aussi par les nombreux toponymes « Le Temple » ou « l'Hôpital » qu'on trouve ici et là.

Les établissements hospitaliers ont marqué le territoire. On compte de nombreuses « Charité » (ex. La Charité-sur-Loire), « Maladrerie », « Saint-Ladre » puis plus tardivement « Saint-Lazare ». Enfin, le toponyme « Sanitas », présent à Tours et Loches, vient du latin savant *sanitas* (« santé ») et servait à désigner les cabanes situées hors les murs servant à parquer les malades lors d'épidémies.

Comme à l'époque romaine, certains toponymes sont formés à partir du nom d'un propriétaire. Ce dernier est désigné soit :

- par un article défini comme dans Azay-le-Rideau ;
- par la préposition chez (issue du latin *casa* dans le sens de « dans la demeure de ») qu'on trouve dans le Berry notamment ;
- par un suffixe *-aie*, *-ie*, *-erie* ou *-ière* comme dans L'Aubrière, lieu-dit de La Membrolle-sur-Choisille qui appartenait en 1292 à Hubert Aubry.

AD37 3P2/152 – plan parcellaire de la commune de Mettray, section F1 (détail) – 1810.



On voit sur ce détail deux toponymes d'origine médiévale formés à partir de noms de propriétaires : l'Aubrière et la Gillandrie. On note aussi la présence de toponymes contemporains (voir ci-dessous) comme Belair.

Toponymes chrétiens

Ils traduisent l'influence de la religion chrétienne sur l'ensemble de la société. La christianisation est un phénomène lent s'étalant sur plusieurs siècles, qui débute au III^e siècle dans les cités. Les premiers toponymes chrétiens émergent à l'époque carolingienne et se font très nombreux à l'époque médiévale.

Les toponymes chrétiens évoquent parfois des lieux de culte. On retrouve « église » (du latin *eclesia* « assemblée ») dans un certain nombre de toponymes mais aussi le

grec *basilica* (il servait à désigner un édifice érigé en mémoire d'un saint martyr) ayant donné *bazoche*. Les « Chapelles » sont très nombreux. Le mot est soit accolé à un nom de saint, à un nom de personne (ex. La Chapelle-aux-Naux), à un nom de lieu proche, à un cours d'eau (ex. La Chapelle-sur-Loire) ou encore un adjectif (ex. La Chapelle-Blanche). Le latin *oratorium* « lieu de prière » a laissé de nombreuses traces souvent peu perceptibles à première vue tant ce mot a connu d'importantes évolutions phonétiques. Auzouer-de-Touraine vient ainsi de la transformation du *r* en *z*, évolution qu'on retrouve souvent dans le Centre. *Monasterium*, qui a donné notre monastère, se retrouve dans quelques toponymes, notamment sous la forme *moutier* comme dans Esves-le-Moutier, ou sous sa forme diminutive latine *monasterellum* qui est notamment à l'origine de Montreuil-en-Touraine. Les *celles*, cellules d'ermites devenues généralement des petits monastères, sont assez fréquentes en Touraine (La Celle-Saint-Avent) et plus largement en région Centre. La graphie s'est parfois transformée en *selle*, par analogie avec ce mot (ex. Selles-sur-Cher). On trouve également quelques ermitages comme dans Les Hermites.

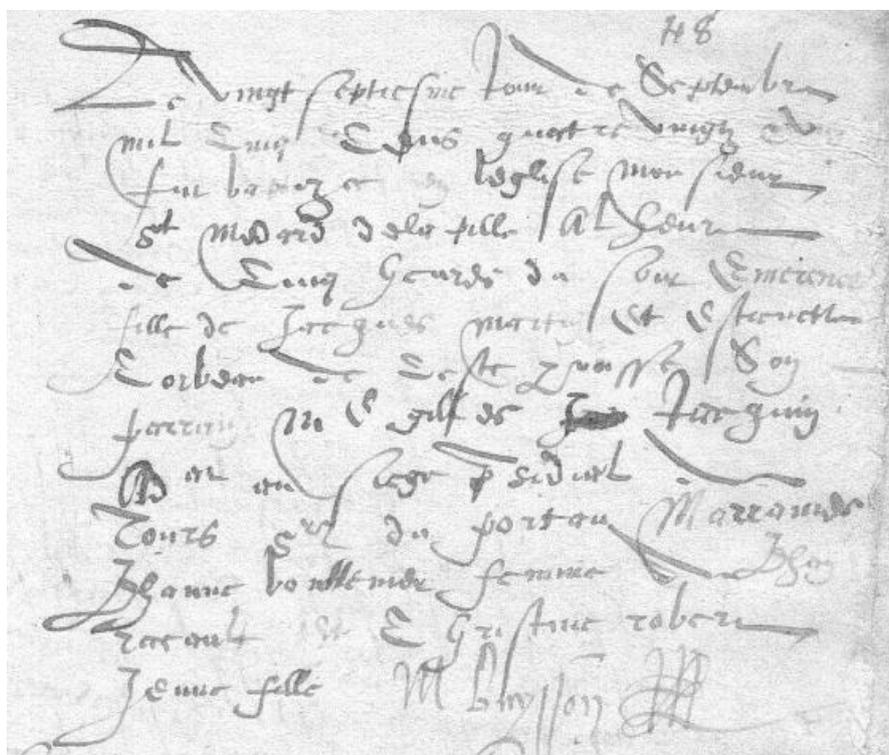
La christianisation des toponymes se lit surtout par la présence de noms de saints. Souvent c'est le nom de l'église qui donne son nom à la paroisse puis à la commune. Ces toponymes ne sont pas nécessairement des créations mais peuvent se substituer à des noms préexistants (Sainte-Maure-de-Touraine se nommait *Arciacum* jusqu'au XI^e siècle et Saint-Avertin était dénommé Vençay avant le XIV^e siècle). Parfois le mot saint est remplacé par *dom* ou *dam* (de *dominus*, « seigneur »), ce qui a notamment donné Dampierre ou Dame-Marie-les-Bois. Certains saints sont particulièrement populaires. On ne s'étonnera pas ainsi de constater que Martin revient souvent, à côté de Jean (l'Évangéliste ou le Baptiste) ou Pierre. D'autres saints ont une place particulière dans la toponymie. Ainsi saint Christophe, protecteur des voyageurs, se retrouve plus souvent le long des anciennes voies.

Le nombre de toponymes portant le nom d'un saint est considérable en France. On estime qu'une commune sur huit porte le nom d'un saint. À ces nombreux toponymes, il faut aussi ajouter ceux des anciennes paroisses, hameaux ou lieux-dits. Ce système de désignation a été particulièrement populaire au Moyen Âge. La carte des toponymes comportant des noms de saints fait apparaître des tendances régionales : certains sont plus particulièrement vénérés dans certaines régions. Saint Martial, très présent dans le Limousin, est plutôt rare dans les autres régions.

En Indre-et-Loire 55 paroisses sur 330 portaient le nom d'un saint. La répartition de ces hagiotoponymes est révélatrice : il y a plus de noms en « Saint(e)- » au nord de la Loire qu'au sud. On peut expliquer cette différence par le fait que le peuplement du sud du département est plus ancien. À l'époque de la christianisation les toponymes étaient déjà bien ancrés et rares sont les paroisses ayant changé de nom comme Saint-Epain qui se nommait auparavant *Burgogalus* (composé de *burg* « localité, ville fortifiée » et du suffixe celtique *-ialo* « clairière » qui a donné Bourgueil). Au nord par contre, le paysage était composé de forêts qui ont progressivement été défrichées au cours de l'époque médiévale. Les nouvelles paroisses ont tout naturellement pris le nom de leur église.

Certains toponymes chrétiens ont été tellement transformés qu'ils en sont méconnaissables. Ainsi Cinq-Mars-la-Pile est désigné en 915 sous le nom de *Terra Sancti Medardi* puis *Pila Beati Medardi* en 1012 et enfin *Sancti Marci* au XIII^e siècle. En 1301 le nom est francisé en Saint-Mars. Ce n'est qu'à partir de la fin du XIV^e siècle que des érudits prétendent que le nom de la commune a pour origine l'inhumation de cinq soldats (*quinque martes* en latin) sous la pile. Saint-Mars devient ainsi Cinq-Mars.

AD37 6NUM7/077/002 (vue 49) – Registre paroissial (B) de Cinq-Mars-la-Pile (extrait) – 27 septembre 1581



On lit dans cette acte : « en l'église monsieur Saint-Médard de la Pille ». Le changement de nom de Saint-Médard en Cinq-Mars a pris du temps.

Toponymes modernes et contemporains (1500 à nos jours).

Les périodes modernes et contemporaines sont moins fécondes en toponymes. À la fin du Moyen Age en effet la plupart des paroisses sont créées et les défrichements sont plus rares dans un contexte de crise démographique à cause notamment des épidémies de peste qui ravagent régulièrement le pays depuis 1347. Les créations de toponymes sont essentiellement le fait de changements politiques et sociaux. Le phénomène le plus marquant de cette période est la « toponymie commémorative » qui consiste à nommer un lieu pour commémorer un événement, un personnage.

La Révolution

Au plus fort de la Révolution, principalement entre la chute de la royauté (été 1792) et la fin de la Terreur (été 1794), les toponymes sont laïcisés et républicanisés. Toute référence au christianisme, à la féodalité, à la monarchie est bannie. La plupart de ces changements ne sont pas durables : les plus extravagants sont abolis dès l'an III (automne 1794-été 1795), les autres au moment de la Restauration par un décret du 8 juillet 1814. Rares sont ceux qui ont subsisté.

Les « Saint » ou « Sainte » sont traqués or on a vu que ces toponymes sont nombreux. Saint-Jean et Saint-Germain deviennent respectivement Jean et Germain. Le nouveau toponyme renvoie parfois à une situation géographique : Saint-Ouen devient La Remberge (nom du cours d'eau qui traverse la ville) et Saint-Règle est transformé en Règle-l'Amasse (nom de la rivière coulant à travers la commune). Il arrive aussi qu'on remette au goût du jour un ancien toponyme, plus neutre, comme Saint-Avertin qui est rebaptisé Vençay. La transformation va parfois plus loin, correspondant au souhait de l'administration de montrer son élan révolutionnaire. Ainsi Saint-Pierre-des-Corps devient Clarté-Républicaine de pluviôse an II jusqu'à la fin de floréal an IV (soit environ du début de février 1794 à la mi-mai 1796). Saint-Roch devient La Montagne, ce dernier terme renvoyant à la fois au « roc » qu'on entend dans Saint-Roch et à la mouvance politique qui domine la Convention en l'an II.

Les traces de la féodalité, de la monarchie ou de la religion sont traquées. Les « châteaux » et « chapelles » disparaissent. Château-la-Vallière devient Val-Joyeux, La Chapelle-aux-Naux est rebaptisée Commune-aux-Naux et Neuvy-le-Roi adopte un nom plus républicain : Neuvy-la-Loi. Château-Renault est quant à lui troqué pour Montbraine, en référence à la Brenne qui coule à travers la ville.

Les changements portent même sur des sonorités qui n'ont étymologiquement rien à voir avec une référence à l'Ancien régime. Montlouis (vient de *Laudiacus mons* « mont du domaine de *Ladius* ») devient Montloire, pour effacer le prénom du dernier roi, et Reignac, dans lequel on entend « règne », devient Val-Indre.

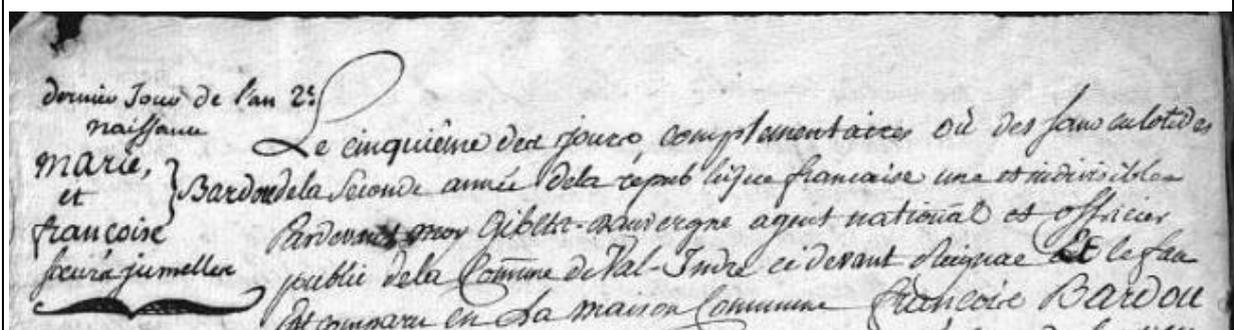
Commémoration

Les grandes batailles ont fourni des toponymes essentiellement pour les lieux-dits. On peut penser qu'avant de désigner des lieux ces noms ont servi de surnoms à des vétérans revenant de campagnes lointaines. On trouve en France des noms comme Constantine, Malakoff, Rivoli... mais ils sont rares en Indre-et-Loire.

Certaines communes ont choisi de changer leur nom pour honorer la mémoire d'un grand homme, souvent natif de la commune. C'est ainsi que la municipalité de La Haye adjoint en 1802 le nom de Descartes (baptisé en 1596 dans cette commune). Lors de la fusion avec la commune voisine de Balesmes en 1967, La Haye-Descartes devient Descartes. Autre cas tourangeaux : Saint-Paterne-Racan. La commune de Saint-Paterne décide en 1936 d'ajouter Racan en hommage au poète Honorat de Bueil, marquis de Racan, qui fit reconstruire son château dans la commune.

Noms transportés

AD37 6NUM8/192/001 (vue 13) – registre d'état civil de Reignac – 1793-an II



« Le cinquième des jours complémentaires ou des sans-culottides de la seconde année de la République française une et indivisible pardevant moy Gibert Dauvergne agent national et officier public de la commune de Val-Indre ci-devant Reignac et Le Fau ... ». Dans cet acte on voit trois des noms successifs portés par la commune de Reignac : Le Fau puis, à partir de 1710, Reignac et enfin, pendant une partie de la période révolutionnaire, Val-Indre.

Un des phénomènes marquants des XVII^e et XVIII^e siècles est le transport par des propriétaires nobles de leur nom ou de celui de leur domaine dans une autre région. En 1619, Charles d'Albert, duc de Luynes (Bouches-du-Rhône) et favori de Louis XIII,

fait l'acquisition de la seigneurie de Maillé et reçoit le titre de duc. La paroisse change alors de nom pour devenir Luynes.

Reignac est sans doute le toponyme le plus instable d'Indre-et-Loire car il a connu cinq changements de noms entre le XIII^e siècle et la Révolution. Aux XII^e-XIII^e siècles le village est nommé *Breis* qui se transforme en Bray au XIII^e siècle. Au XV^e siècle, Jean de Fau fait l'acquisition de la seigneurie qui s'appelle désormais Le Fau, nom qu'il conserve jusqu'au début du XVIII^e siècle. Lorsque la terre est érigée en marquisat en 1710, la localité change de nom pour s'appeler Reignac, du nom de son seigneur, Louis Barberin, comte de Reignac.

Lieux de plaisance

À partir du XVI^e siècle châteaux et maisons de plaisance se multiplient. Ce phénomène connaît même un certain regain au XIX^e siècle lorsque la bourgeoisie achète des terres où elle fait construire des résidences où elle peut vivre noblement. Les noms de ces lieux évoquent le beau, le plaisir. On trouve des allusions à des villas italiennes (ex. Tivoli), à la vie parisienne (ex. Le Petit Paris à Joué-lès-Tours), à des situations avantageuses (ex. les nombreux Bellevue, Mirebeau, Bel-Air...), au temps libre et au repos (ex. Passe-Temps à Semblençay et Sonzay ou Monidée à Saint-Epain).

La réorganisation administrative

La Révolution crée les communes, qui se substituent le plus souvent aux anciennes paroisses. Un arrêté de 1801 fixe leur nom qui, depuis 1884, ne peut changer qu'avec l'aval de l'État à la demande du conseil municipal et après consultation du Département et du Conseil d'État.

Au XIX^e siècle, nombre de communes ont fusionné avec des communes voisines. Il en va ainsi de Parçay et Meslay en 1814, Ballan et Miré en 1818, Villeloin et Coulangé en 1831... Tours absorbe en 1845 la commune voisine de Saint-Etienne-Extra. Le mouvement se poursuit au XX^e siècle : Tours s'agrandit des communes de Sainte-Radegonde-en-Touraine et Saint-Symphorien (au nord) en 1964 et Balesmes est rattaché à La Haye-Descartes en 1967 pour former la commune de Descartes. Dans le cas où deux communes similaires fusionnent on choisit généralement d'accoler les deux noms alors que les petites communes perdent leur identité lorsqu'elles sont absorbées par des plus grandes. Aujourd'hui, ce mouvement reprend de l'ampleur et

la question du choix du toponyme se pose, parfois non sans difficulté, pour ces nouvelles communes nées de fusions...

Avec le développement des échanges postaux à partir du Second Empire, le cas des communes homonymes devient problématique. L'usage s'impose de donner des « noms de complément » aux communes pour éviter les confusions et mettre un terme aux retards de courrier et de marchandise. Une circulaire d'avril 1918 du ministère de l'Intérieur enjoint aux maires d'appliquer de ce principe. 38 communes complètent ainsi leur nom entre 1920 et 1938

Souvent le nom de complément renvoie à la région comme Lacroix-en-Touraine ou à un cours d'eau à l'instar de Saint-Cyr-sur-Loire. Parfois, le cas est fréquent en Indre-et-Loire, on ajoute le nom d'une commune proche avec la particule *lèz*, *près* ou *sur* comme à Beaulieu-lèz-Loches ou Chanceaux-près-Loches.

Identification d'un toponyme

Les actes anciens comportent parfois des toponymes qui ne nous sont pas familiers. Leur identification est souvent nécessaire. Toute identification doit se faire par référence au cadre administratif actuel : département, arrondissement (facultatif), canton et commune (dans le cas d'écarts, hameaux ou lieux-dits). Lorsqu'une localité a changé de nom on doit indiquer la forme ancienne avant la forme actuelle. Ainsi on écrira : Vençay,auj. Saint-Avertin, Indre-et-Loire, cant. Saint-Pierre-des-Corps.

L'identification n'est pas toujours aisée, loin de là, surtout si la mention du toponyme est ancienne. Les principales difficultés qu'on peut rencontrer sont les suivantes :

- **graphie instable** des toponymes. Un même toponyme peut être écrit de différentes façons selon les époques et un même terme étymologique peut connaître des sorts variés. Par exemple Betz-le-Château est tantôt écrit « Bé », « Bes », « Bais » ou « Bai » et l'ancien français *ome* (« orme ») a donné Hommes en Indre-et-Loire et Osmeray dans l'Indre;
- **changement de toponyme** à une époque ultérieure. Par exemple Le Fau devenu Reignac (voir ci-dessus) ;
- **habitat aujourd'hui déserté** ;

- **mauvaise traduction** de toponymes ce qui est particulièrement vrai dans les actes en latin où les rédacteurs proposent parfois des traductions fantaisistes de toponymes vernaculaires. Par exemple Bonnueil (département de l'Indre) est écrit *Bonus Oculus* (« bon œil ») dans un acte du XIII^e siècle alors que l'origine du toponyme n'a rien à voir avec cette traduction fantaisiste (ou humoristique ?).
- **remotivation** d'un toponyme lorsqu'un toponyme dont le sens n'est plus perçu tombe sous l'attraction d'un nom de forme voisine compréhensible par tous. Par exemple Hommes vient de l'ancien français *ome* ou *olme* (orme) avec la signification de « lieu planté d'ormes ». Avec le temps, cette forme n'étant plus comprise, Omes (nom attesté au XV^e siècle) s'est transformé en Hommes par analogie avec *homme*.

H 405 – Plan de la seigneurie de la grange Saint-Martin dans la varenne de Tours, près le Sanitas, dépendante de l'abbaye de Marmoutier (détail) – 1697.



On voit sur ce détail que le Cher et écrit « Chair ». Il n'est pas rare en effet de voir des toponymes orthographiés de façon fort différente de nos usage actuels. Il faut dire qu'il n'y a pas alors de norme et que chaque scribe peut orthographier différemment un nom propre, ce qui vaut aussi pour les noms de personne.

Pour toute identification d'un toponyme il faut donc garder à l'esprit ces pièges ce qui implique par exemple de faire ses recherches en prenant en compte la variabilité orthographique des noms de lieu.

Souvent l'identification d'un toponyme est plus aisée lorsqu'on a pu **déterminer la zone géographique** où il se trouve. Cela peut être la mention dans le même texte d'un ressort administratif, d'un diocèse, d'un ressort judiciaire... Les homonymes étant nombreux en France, cette étape d'identification est nécessaire.

Identifier un nom de commune ou de paroisse

Certains ouvrages sont particulièrement utiles pour l'identification des toponymes. L'Indre-et-Loire ne dispose malheureusement pas d'un dictionnaire topographique en bonne et due forme comportant un index des formes anciennes comme c'est le cas pour certains départements. De même, le département n'est pas couvert par la *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits* publiée par l'INSEE. Heureusement certaines publications, dont voici la liste commentée ci-dessous, comblent partiellement ces lacunes.

- CARRE DE BUSSEROLLE, Jacques-Xavier, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, dans les *Mémoires de la société archéologique de Touraine* (t. 27 à 32) – cote AD37 : 8° 2653/1 à 3 (usuel en salle de lecture). Cet ouvrage a été réédité en trois volumes en 1966. Il ne s'agit pas d'un dictionnaire topographique puisqu'on n'y trouve malheureusement aucun index des anciennes formes toponymiques. Chaque commune bénéficie d'une notice plus ou moins détaillée comportant les variantes de toponymes relevées dans les documents, les lieux dits et hameaux situés sur le territoire communal, la situation administrative sous l'Ancien régime et au XIX^e siècle, une notice historique, les curés successifs... Ce dictionnaire comporte également des entrées par lieux-dits. C'est donc un ouvrage précieux pour toute recherche topographique.
- GORRY, Jean-Michel, *Paroisses et communes de France. 37 Indre-et-Loire. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, Paris, Éditions du CNRS, 1985 – cote AD37 : 8° 2649 (usuel en salle de lecture). Avec une entrée par commune, ce dictionnaire est très utile pour connaître l'histoire administrative puisque chaque notice indique les différents ressorts

administratifs, judiciaires et religieux dont a dépendu la commune de l'Ancien Régime à nos jours. Les anciennes formes toponymiques sont également indiquées. La première partie de ce dictionnaire apporte nombre d'informations utiles avec une présentation claire des évolutions des ressorts administratifs, judiciaires, fiscaux et religieux au cours du temps. Les annexes apportent des informations complémentaires notamment l'annexe VI présentant l'évolution du nombre de communes depuis 1790, l'annexe VII recensant les communes disparues et l'annexe VIII indiquant les changements de noms à l'époque contemporaine.

- GENDRON, Stéphane, *L'origine des noms de lieu de l'Indre-et-Loire. Communes et anciennes paroisse*, Chemillé-sur-Indrois, Editions Hugues de Chivré, 2012 – cote AD37 : 8° 4300. Là encore il ne s'agit pas d'un dictionnaire topographique. Les recherches se font par le nom actuel de la commune. Cet ouvrage est riche d'enseignements sur l'origine des noms des communes du département.
- [Atlas archéologique de Touraine](#). Coordonné par Elizabeth Zadora-Rio dans le cadre d'un projet collectif de recherche financé par le ministère de la Culture, cet atlas disponible en ligne comporte un certain nombre de notices ainsi qu'une plateforme de web-mapping permettant de croiser les données issues des notices pour produire de nouvelles cartes. Figurent notamment les limites des communes depuis 1790, celles des cantons (de 1790 à nos jours), des districts révolutionnaires, des circonscriptions ecclésiastiques (doyennés, archidiaconés et diocèse), des bailliages... Ce site peut donc être très utile pour identifier l'aire géographique dans laquelle se trouve un toponyme.
- LONGNON, Auguste (dir.), *Pouillés de la province de Tours*, Paris, C. Klincksieck, 1903 – cote AD37 : 4° 1151 (usuel en salle de lecture). D'un usage plus difficile, cet ouvrage doit être consulté en cas de difficulté à identifier une paroisse.

Identifier un lieu-dit, un écart, un hameau.

L'identification des lieux-dits, écarts et hameaux comporte les mêmes écueils que l'identification des communes et paroisses. A ces difficultés initiales s'ajoutent le fait qu'il n'y a pas pour l'Indre-et-Loire de *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits* comme l'INSEE en a établi pour d'autres départements. Il existe par contre une *Table*

alphabétique des lieux-dits d'Indre-et-Loire en trois tomes tapuscrits disponibles en salle de lecture. Ces tables ont été établies d'après les notes laissées par l'archiviste départemental Massiet du Biet qui avait recensé les toponymes de l'atlas cadastral du département établi en 1835.

Si aucune mention n'est présente dans la Table citée ci-dessus (tous les toponymes n'y sont pas), la première étape d'une recherche consiste à identifier la commune de rattachement ou au moins une commune voisine, voire un canton ou arrondissement.

Outre les ouvrages mentionnés ci-dessous (notamment le Carré de Busserolle où on trouve pour chaque commune les différents lieux-dits), le chercheur pourra également s'appuyer sur la cartographie. Voici la liste – non exhaustive – des principales cartes utiles (dont la plupart sont désormais accessibles sur Internet ce qui facilite grandement les recherches) :

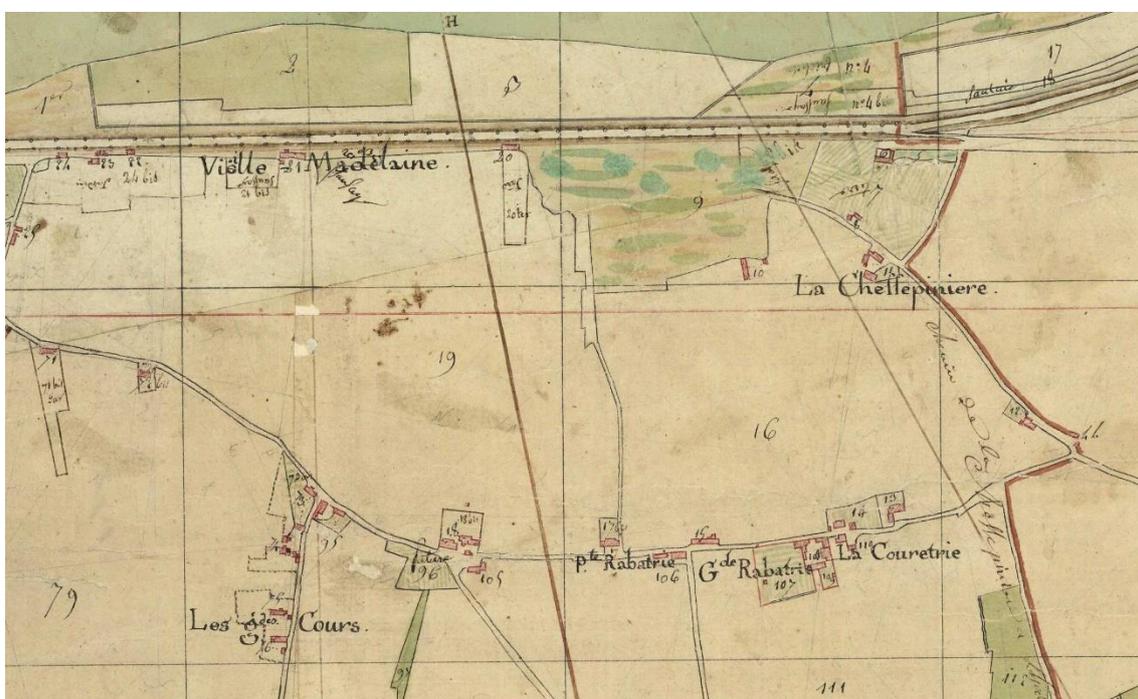
- **Cartes de Cassini.** C'est la première grande enquête toponymique au niveau national. Les formes des toponymes qu'on y trouve proviennent des usages locaux, les ingénieurs chargés de dresser ces cartes ayant reçu l'instruction de travailler avec les habitants (le seigneur ou le curé le plus souvent). Ces cartes ont été mises en ligne par l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) sur le site internet "[Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui](#)". Le site internet [Géoportail](#) permet aussi la consultation de ces cartes.
- **Cadastré napoléonien.** La plupart des départements ont numérisé leurs plans cadastraux anciens. En Indre-et-Loire plans et matrices sont visible sur le [site des Archives départementales](#). Les recherches se font par nom de commune. Les plans au 1/50 000^e sont réalisés entre 1808 et 1850. Les géomètres chargés de cette tâche travaillent avec une personne, désignée par le maire, connaissant bien la commune, ce qui en fait une source précieuse pour la connaissance des microtoponymes à une époque où la révolution agricole n'avait pas commencé et où l'extension urbaine était limitée. Les remembrements et l'étalement urbain ont en effet fait disparaître nombre de toponymes anciens qu'on ne peut donc pas voir sur les cartes actuelles. Un peu plus anciens, les **plans par masse de culture** dressés au tout début du XIX^e siècle sont également une source très intéressante en matière de toponymie. Toutes les communes n'en ont pas bénéficié (65 communes en Indre-et-Loire).

Tous les plans conservés aux Archives départementales d'Indre-et-Loire ont été numérisés.

- **Cartes du service géographique de l'armée (cartes d'état-major).** Elles sont établies dans le courant du XIX^e siècle (à peu près à la même époque que le cadastre) en remplacement des cartes de Cassini qui n'avaient connu aucune mise à jour digne de ce nom. Réalisée à l'échelle 1/80 000 (proche donc de la carte de Cassini qui avait pour échelle 1/86 400), elle donne un bon aperçu de la France entre le second quart du XIX^e et la fin de ce siècle.
- **Cartes de l'Institut géographique national (carte IGN)** à l'échelle 1/25 000. Ces cartes comportent un grand nombre de toponymes (limités du fait du manque d'espace sur la carte) et notamment des toponymes contemporains.
- **Plans terriers**, lorsqu'ils existent et à condition de connaître la seigneurie à laquelle le lieu-dit appartenait.

Le [site gouvernemental Géoportail](#) permet de consulter à la fois les cartes de Cassini, les cartes d'état-major ainsi que les cartes IGN contemporaines. Il est donc tout à fait intéressant pour l'identification des toponymes.

3P2/261 – plan par masse de culture de Saint-Pierre-des-Corps (extrait) – entre 1803 et 1807



On voit à travers cet exemple que l'extension urbaine autour de Tours a fait disparaître un certain nombre de toponymes. La « Vieille Madeleine » apparaît encore en effet dans la carte d'état-major mais est absente de la carte IGN. D'autres toponymes ont par contre survécu comme La Rabaterie qui est le nom de deux fermes au début du XIX^e siècle avant de devenir celui d'un quartier.

Identifier un nom de rue

De nombreux actes concernant des biens situés en zone urbaine comportent des noms de rue. Or les noms de rue, plus que les microtoponymes ruraux, ont connu de multiples mutations au cours du temps. Pour commémorer, honorer, tel personnage historique, d'envergure nationale ou locale, tel événement, les rues sont rebaptisées. De plus, les changements urbanistiques intervenus dans la plupart des villes aux XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles ont abouti à la création de nouveaux axes de communication, venant parfois se superposer imparfaitement aux anciens. Retrouver le nom actuel d'une rue n'est pas toujours aisé. Heureusement il existe pour un certain nombre de villes des dictionnaires de noms de rues qui rendent de grands services au chercheur. Malheureusement les deux ouvrages existant pour la ville de Tours cités ci-dessous ne proposent que des entrées aux noms actuels (ou du moins tels qu'ils étaient au moment de leur édition).

- VIALLES, Hélène, *Tours pas à pas. Ses rues, ses monuments, ses hommes célèbres*, Ed. Hivarth, Le Coteau, 1985 – cet ouvrage présente l'histoire des rues de la ville quartier par quartier puis par ordre alphabétique des rues. L'histoire des variations des noms d'une rue est placée en tête des articles.
- GASCUEL, Geneviève, *A la découverte des noms de rue de Tours*, Montreuil-Bellay, Ed. C.M.D., 1999. Les recherches se font selon l'ordre alphabétique des noms actuels des rues de la ville. Les articles sont assez complets et donnent les noms successifs de la rue avec la date du changement.

À noter que dans la plupart des actes comportant la localisation d'une maison dans une ville on donne généralement la paroisse (ce qui suppose également de connaître les paroisses d'avant 1790), le nom de la rue, éventuellement l'enseigne pendant au bâtiment (il n'existe aucun répertoire des enseignes à notre connaissance) et les noms des propriétaires des maisons adjacentes.

Les cartes et plans conservés aux Archives départementales – présentation par série

Série	Contenu	Exemples de cartes et plans
B	Justice Ancien régime	Plans judiciaires (plans établis lors de procédures judiciaires et relatifs à des conflits de bornage, de propriété...)
C	Administrations provinciales (notamment des Ponts et Chaussées)	Plans de routes, d'ouvrages d'art (ponts...), de voies d'eau et de leurs aménagements (levées, digues, îles...), plans des découpages administratifs, plans urbains (alignement par exemple).
E	Féodalité, familles	Plans terriers, plans domaniaux, plans judiciaires
G	Clergé séculier	Plans terriers, plans domaniaux, plans judiciaires
H	Clergé régulier	Plans terriers, plans domaniaux, plans judiciaires
L	Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire	Plans de routes, d'ouvrages d'art (ponts...), de voies d'eau et de leurs aménagements (levées, digues, îles...), plans des découpages administratifs, plans urbains (alignement par exemple), plans judiciaires.
2Ø	Administration communale	Plans du territoire communal : villes, bourgs, quartiers, places, hameaux, réseaux d'eau et d'électricité, etc.
3Ø	Voirie vicinale	Plans de routes, plans d'alignement, cartes cantonales
P	Finances, Cadastre, Postes	Plans par masse de culture, plans parcellaires, atlas cadastral, procès-verbaux de délimitation intercommunale...
S	Travaux publics et transports	Plans de routes, de voies d'eau et de leurs aménagements (levées, digues, îles...), d'ouvrages d'art, de lignes de chemin de fer... Ces cartes, issues du service des Ponts et Chaussées sont liées à des objectifs d'aménagement du territoire.
E-dépôt	Archives déposées par les communes	Plans du territoire communal : villes, bourgs, quartiers, places, hameaux, réseaux d'eau et d'électricité, etc.
U	Justice (1800-1940)	Plans judiciaires
W	Archives publiques postérieures à 1940	Voir notamment le fonds de la direction départementale des territoires (équipement et agriculture).
J	Fonds privés	Très grande variété : plans terriers, plans domaniaux, plans judiciaires
Fi	Documents figurés	48, 49 et 50 Fi : cartes postérieures à 1940
Plans	Plans issus des séries anciennes et modernes (cotes chiffres romains et arabes)	Plans grand format conservés à plat et issus des séries anciennes et modernes (XVII ^e -XX ^e siècles) : plans de routes, d'ouvrages d'art (ponts...), de voies d'eau et de leurs aménagements (levées, digues, îles...), plans des découpages administratifs, plans urbains (alignement par exemple)...